

# Exclusif, le jugement au procès de la fraude électorale

Lire de la page 10 à la page 14.

THE SOFT

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

# international

SINCE 1989

N°1610 | MERCREDI 29 MAI 2024 | 20 PAGES €7 \$8

# Le cabinet Suminwa

Jacquemin Shabani fait sa grande entrée, Lutundula quitte les Affaires étrangères, Bemba va aux Transports et Voies de Communication



Ces derniers jours, la Première ministre Suminwa a rencontré plusieurs fois le Président de la République pour réajuster son Gouvernement. DR.



548632 898755

LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.



# Le Gouvernement Suminwa constitué

## Ceux qui partent, ceux qui restent, ceux qui arrivent

**E**nfin le voilà. Le Gouvernement Suminwa est là. La fumée blanche est apparue cette nuit à 01:47' du matin.

Nommée Premier ministre le 1er avril 2024, Mme Judith Suminwa Tuluka, ancienne ministre du Plan dans l'équipe Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a dû parcourir, relire et, sans aucun doute, revisiter les paquets que lui avait transmis l'informateur, l'UDPS Augustin Kabuya Tshilumba. Elle avait dû faire redéfiler devant elle, dans la salle du Conseil des ministres de l'Immeuble Intelligent à la Gombe, les 47 regroupements politiques et nombre d'organisations de la société civile conduits par leurs différents responsables.

**JACQUEMIN SHABANI FORTEMENT RÉCOMPENSÉ.**

Elle voulait elle-même écouter chacun, entendre chacun, échanger avec chacun avant de se faire une idée et de dresser ses propres listes. Mais pour son second mandat, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo entendait, comme il l'avait annoncé lors de la campagne électorale, refaire le travail, corriger les erreurs commises tout au long du précédent mandat. Du coup, il a passé, ces derniers jours, de longues heures voire de très longues heures de travail avec la Première ministre, son bic rouge à la main, voulant s'assurer que ses priorités avaient



Ceux qui quittent, de g. à dr. Christophe Lutundula et Serge Nicolas Kazadi. Ci-bas, Jean-Pierre Bemba abandonne la Défense. DR.

été rigoureusement prises en compte dans les nominations. Priorités liées aux équilibres géopolitiques dans un pays de plus de 400 ethnies, aux répartitions en lien avec le poids de chaque regroupement politique membre de l'écrasante majorité présidentielle forte de 406 députés mais aussi la part réservée à la femme - masculinité positive oblige ! - tout comme à la jeunesse pour un pays disposant d'une majorité de jeunes. Selon les services de communication du Palais de la Nation, ces derniers jours, la Première ministre Judith Suminwa Tuluka aura passé



jusqu'à 5 heures de travail par jour avec le Chef de l'État en vue de trouver un point d'accord. Ça y est, finalement ce Cabinet tant attendu a été dévoilé aux petites heures de la nuit de mardi 28 à mercredi 29 mai. Au total, elle compte six Vice-premiers ministres, soit protocolairement, l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières Jacquemin Shabani; Transports, Voies de Communication et Désenclavement, Jean-Pierre Bemba Gombo; Défense Nationale et Anciens Combattants Guy Kabongo Muediamvinta; Écono- (suite en page 3).



# Ceux qui partent, ceux qui restent, ceux qui arrivent

(suite de la page 2).

mie nationale Daniel Mukoko Samba ; Fonction Publique, Modernisation, Innovation Jean-Pierre Lihau Eboa Kalokola Monga Libana ; Plan et Coordination de l'Aide au Développement Guylain Nyembo Mbwezya.

Les Vice-Premiers ministres sont suivis des ministres d'État, neuf au total. Hiérarchiquement, Agriculture Grégoire Mutshayi ; Affaires étrangères Thérèse Kayiwamba ; Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté Raissa Malu ; Environnement, Développement durable Eve Bazaiba, maintenue à son poste ; Infrastructures et Travaux Publics Alexis Gisaro maintenu à son poste ; Budget Aimé Boji Sangara Bamanyirue, maintenu à son poste ; Affaires Foncières Acacia Bandubola Mbongo ; Développement Rural Mohindo Nzangi ; Aménagement du Territoire Guy Loando Mboyo, maintenu à son poste.

Premier enseignement frappant après ces nominations : le Président de la République a récompensé sa direction de campagne. Ainsi, la deuxième personnalité de cette équipe gouvernementale est, après la Première ministre Suminwa, l'UDPS Jacquemin Shabani nommé Vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur qui remplace à ce poste Peter Kazadi Kanonde. Originaire de la province du Nord-Kivu, Jacquemin Shabani fut le directeur de la dernière campagne du Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo réélu avec 73,34% des voix pour un taux de participation de 43%. La Directrice Adjointe de cette campagne fut dans une précédente vie ministre de l'Économie Acacia Bandubola Mbongo qui regagne le gouvernement comme ministre d'État aux Affaires foncières.

Le Directeur de Cabinet du Président de la République Guylain Nyembo Mbwi-



Ceux qui entrent avec force, de g. à dr., de ht en bas, Jacquemin Shabani, Daniel Mukoko Samba, Acacias Bandubola Mbongo. DR.

zya est le nouveau nommé Vice-Premier ministre, ministre du Plan. Il reprend le poste laissé vacant par Mme Judith Suminwa Tuluka. Le grand retour est certainement celui de Daniel Mukoko Samba qui retrouve le portefeuille de l'Économie comme Vice-Premier qu'il avait occupé dans une vie passée, sous Matata 1.

## LES PLUS GRANDS DÉPARTS.

Les plus grands absents de cette équipe sont notamment Nicolas Serge Kazadi Kadima Nzuzi sans aucun doute à la suite du dossier fortement médiatisé des forages d'eau et des lampadaires, Christophe Lutundula Apala Pen'Apala et Antipas Mbusa Nyamwisi (ces derniers ont-ils difficilement géré le conflit à l'Est et les rapports avec les voisins?). Nicolas Kazadi perd les Finances, Lutundula les Affaires étrangères, Mbusa l'Intégration Régionale. Ils sont remplacés respectivement par Doudou Roussel Fwamba Likonde Li-Botayi, Thérèse Kayiwamba et Didier Mazenga Mukanzu. Mais aussi Pius Muabilu Mbayu Mukala et Modeste Mutinga Mutushayi



qui avaient respectivement l'Urbanisme, Habitat et Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale. Un autre grand départ est aussi d'une certaine manière Jean-Pierre Bemba Gombo (Transports), Jean-Pierre Lihau Eboa (Fonction Publique), Mohindo Nzangi (Développement Rural), Guy Loando Mboyo (Aménagement du Territoire),

Désenclavement. Au total, ceux qui restent au gouvernement parfois en changeant de portefeuille : Jean-Pierre Bemba Gombo (Transports), Jean-Pierre Lihau Eboa (Fonction Publique), Mohindo Nzangi (Développement Rural), Guy Loando Mboyo (Aménagement du Territoire),

Aimé Molendo Sakombi (Hydrocarbures), Gilbert Kabanda (Recherche Scientifique et Innovation), Augustin Kibasa Maliba (PTN-TIC), Jean Lucien Bussa (Portefeuille), Julien Paluku (Commerce Extérieur), Didier Mazenga (Intégration régionale), Patrick Muyaya Kamtembwe (Communi-

cation, médias), Marc Ekila (Formation Professionnelle), Didier Budimbu (Sport et Loisirs).

Autres noms : Ministre d'État, ministre de l'Agriculture Grégoire Mutshayi ; Ministre de l'Industrie et PME Louis Kabamba Watum ; Ressources Hydrauliques Teddy Lwamba Moba ; Mines Kizito Kapinga Mulumu ; Emploi et Travail Ephraïm Akua-kua, Urbanisme et Habitat Crispin Mbadu ; Droits Humains Chantal Mwadiamvita ; Santé publique : Samuel Kamba, ESU Safi Songo Ayane ; Affaires Sociales et Solidarité Nathalie Aziza ; Genre, Famille et Enfant Léonie Kandojo Omoyi ; Pêche et Élevage Jean-Pierre Tshimanga Bwana ; Culture, Art et Patrimoine Yolande Elebe ; Tourisme Didier Bangia Musanga ; Jeunesse et Eveil patriotique :

Noella Ayeganagato Nakwipon ; Affaires Étrangères, Coopération Bestine Kazadi ; Urbanisme et Habitat, Politique de la ville Didier Tenge Te Litho ; Ministre délégué Environnement Stephanie Mbombo ; ministre délégué Affaires sociales, vivant avec Handicap Esambo Diata. Vice-ministre Intérieur Eugénie Tshela Kamba ; Affaires étrangères Grace Yamba Kazadi ; Justice Samuel Mbemba ; Budget Élysée Mokwamwana Maposso ; Mines Godard Motemona ; Hydrocarbures Wivine Moleka.

Prochaine étape attendue : préparation du programme du gouvernement que la Première ministre Judith Suminwa Tuluka a dû apprêter et présentation devant l'Assemblée Nationale en vue de l'investiture.

ALUNGA MBUWA

LA PRÉCISION DU FAIT  
LA RECHERCHE DU DÉTAIL  
LA PUISSANCE DU VERBE  
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER  
**international**  
SINCE 1989



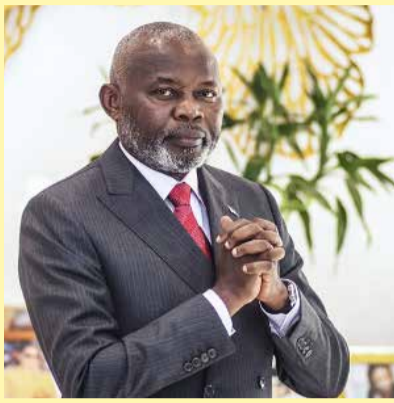
# VK de retour

**I**l est de retour. Avec les accords de CACH signés à Nairobi en avril 2020, il avait rêvé d'être le Premier ministre du pays, le Chef du Gouvernement de la République. Après la proclamation le 9 janvier 2024 par la Cour constitutionnelle de la victoire de son candidat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, il a ça en tête. Il a plus que ça désormais. Trônant au perchoir depuis le 22 mai 2024 après 371 voix sur 407 et 36 bulletins nuls, Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi retrouve le marteau qu'il y a quinze ans, un mercredi 25 mars 2009, Joseph Kabila l'avait contraint d'abandonner. On peut tout reprocher à cet homme qui a vécu le meilleur et le pire, il a beau soulever toutes les réactions quand il apparaît, VK reste un homme incroyablement exceptionnel.

Il avait tout, il suffisait de... J'ai rencontré Vital Kamerhe Lwa-Kanyiginyi Nkingi pour la première fois en 2002 à Sun City. Dans cette magnifique cité touristique d'Afrique du Sud se tient le Dialogue inter-congolais. Kamerhe, un homme de contacts et de réseaux. Un homme captivant. Un vrai séducteur. L'assassinat à Kinshasa le 16 janvier 2001 du président Laurent-Désiré Kabila change tout au Congo. (...) Commandant en chef de l'armée de terre, son fils, Joseph, âgé de trente ans, est choisi pour succéder à son père. Les proches du défunt le présentent comme le seul homme à même d'assurer le consensus et de trouver le compromis. Joseph Kabila annonce des mesures qui vont dans le sens de ce qu'attend l'Occident rejoint par la sous-région : libéralisation de la circulation des devises, loi sur les investissements, abolition des prérogatives de la très redoutée Cour d'ordre militaire dans le domaine des



Dans toutes ses époques, Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi. DR.



affaires civiles, libre fonctionnement des partis politiques, ouverture du dialogue inter-congolais avec la levée des obstacles à la mission de l'ancien président botswanais Ketumile Masire désigné médiateur par l'Union Africaine, etc. (...). À ce dialogue, le professeur Guillaume Samba Kaputo, docteur en science politique qui, sous Mobutu, a été plusieurs fois gouverneur dans plusieurs provinces et ministre, passe pour le plus qualifié des Katangais qui entourent le jeune président. Il forme avec Kamerhe, un duo de rêve à la tête de la délégation gouvernementale. Samba Kaputo est conseiller spécial du président en matière de sécurité. Commissaire général adjoint du gouvernement chargé des relations avec la mission onusienne MONUC, puis commissaire général du gouvernement chargé du suivi du processus de paix dans la région des Grands lacs, Kamerhe est dans son rôle à Sun City. Il se fait appeler « l'attaquant de base et de pointe » pour sa virulence contre une délégation de la rébellion du RCD-Goma déplorable. (...). Kamerhe qui a, depuis, pris le nom de « Le pacificateur », est à l'œuvre même si

certains lui refusent cette appellation. Lui qui, pour être, pour rester, pour perdurer, a nargué tout. Lui qui a livré les batailles les plus féroces. Même contre ce Rwanda, pays qu'il connaît le mieux, dont il se dit le plus proche, dont il parle la langue, qu'il a retrouvé le 13 mars 2019 après la victoire à la présidentielle de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Lui qui est revenu à Kigali le 26 mars 2019 aux côtés du Président de la République. Toujours avec la même chaleur. Augustin Katumba Mwanke avait prédit à Kamerhe. Un destin qui paraît tant hanter cet homme. Samedi 20 juin 2020, à la chambre foraine de la prison centrale de Makala, un jugement est tombé : vingt ans de travaux forcés, dix ans de non-éligibilité après l'accomplissement de la première peine. Au total : une peine de trente ans. Outre la confiscation des fonds et des biens meubles... Une catastrophe ! Comment cet homme en est-il arrivé là, lui qui a tout été, a fait tant rêver ? Comment en est-il arrivé à cet exploit ? Il y a certainement une opinion pour contester le verdict, croire à un

procès politique. Augustin Katumba Mwanke avait eu l'honneur, me dit-il, de me recevoir en tête-à-tête deux fois. Deux jours d'affilée. Une première fois à son minuscule bureau officiel de deux bâtiments qui furent des salles de classe désaffectées d'une concession privée de Procoki cédée à l'AMP, l'Alliance de la Majorité Présidentielle. Quatre heures durant. Une seconde fois, le lendemain, à quelques encablures de Procoki, à nouveau quatre heures durant, dans une autre minuscule pièce qui lui servait de bureau dans une petite bâtisse contiguë de son habitation, non loin de la Jewels International School of Kinshasa, l'école indienne de Kinshasa. La première fois, le tout puissant « Vice-président de la République » sinon « le Président de la République en personne » - comme l'appellent les chancelleries - visé dans un fauteuil quelconque, fond en larmes quand il évoque la mort de Guillaume Samba Kaputo en août 2007. Une mort survenue en Afrique du Sud, officiellement, des suites d'un arrêt cardiaque. Puis, il m'annonce sa décision de quitter son poste de Secrétaire exécutif de

la Majorité Présidentielle. « Je n'en peux plus avec ces traîtres » qui siègent au Bureau politique de l'AMP, me dit cet homme trop puissant mais aussi trop détesté au point où quand il perd la vie, en février 2012, dans un mystérieux crash aérien survenu à l'atterrissage du jet privé, sur la piste de Kavumu, à Bukavu, au Sud-Kivu, à bord duquel il avait pris place, ses amis ne veulent pas laisser son corps passer une nuit à Kinshasa. (...). Le jour de la rencontre dans la concession de Procoki, Katumba Mwanke m'explique que la politique c'en était fini pour lui. Que désormais, il avait décidé de consacrer sa vie à protéger « le Chef, le Rais ». Il ne voulait plus se mêler des hommes politiques (...). Pendant des tours de passe-passe, Kamerhe qui avait co-présidé la délégation gouvernementale à Sun City, avait dû se retrouver de justesse dans ce partage contraint de se contenter d'un maroquin de bas niveau, le ministère de l'Information et de la Presse qu'un ancien journaliste de radio résidant en Afrique du Sud, Barnabé Kikaya Karubi, avait sportivement accepté de céder. (...). Je l'écoutais longuement, longtemps, sans réagir sauf pour dire à cet homme de petite taille, physiquement frêle, qui s'asseyait sur la dernière rangée de l'hémicycle, que nombre de ses collègues à l'Assemblée nationale ne connaissaient pas tellement qu'il n'avait jamais pris la parole une seule fois, et qui n'attire pas de regard quand il est dans les travées, que s'il voulait « vraiment protéger le Président », il n'avait pas à quitter son poste de Secrétaire général du Bureau politique de la Majorité Présidentielle, une structure qui enferme de grosses pointures susceptibles de faire mal. Au contraire, il devait garder ce poste, travailler en interne à changer ceux qui y siègent, faire bouger les lignes de sym-

pathie auprès de ce cercle et auprès des Congolais qui ne connaissaient pas son Chef. Katumba Mwanke ne m'avait pas entendu. Il ne se passa pas une semaine qu'il officialisait son départ. L'annonce en fut faite un jour de décembre 2009 par son adjoint, un homme aux ordres, un Mobutiste repent, Louis Alphonse Koyagialo Nbase te Gerengbo qu'il désignait à sa succession mais dont l'avenir politique sera trop étrangement bref. (...). Co-fondateur du parti présidentiel PPRD dont il fut le premier Secrétaire général de l'histoire, Kabila lui confie en 2006 la direction de sa campagne présidentielle. Au lendemain du triomphe électoral, Kamerhe se voit tout refuser mais parvient à enlever la présidence de l'Assemblée nationale par un vote massif des députés du PPRD et des opposants. Poussé à la porte de sortie trois ans plus tard par ses camarades du PPRD pour avoir critiqué l'appel fait par Kabila aux troupes rwandaises de venir au Congo se battre aux côtés des forces loyalistes contre des mouvements armés, Kamerhe se maintient à son poste trois mois durant mais doit abandonner son marteau quand ses coéquipiers s'éloignent de lui et démissionnent en bloc. S'il broie du noir, Kamerhe organise son rebond. Il crée une année plus tard en décembre 2010 son propre parti politique, UNC, l'Union pour la Nation Congolaise, avant de se porter candidat à la Présidentielle du 28 novembre 2011. Les chiffres officiels de la Commission électorale nationale indépendante lui accordent 7,74 % des voix. Résultat dont il est fier. (...) Quand le régime Kabila fait face à une crise politique sans précédent et prépare un « glissement » de mandat, Kamerhe prend la tête d'un groupe de personnalités de l'opposition qui participe en septembre et en octobre 2016 à un énième dialogue, celui de la

Cité de l'Union Africaine boycotté par toutes les têtes couronnées de l'opposition occupées à une grande rencontre qui ouvre ses travaux en juin 2016 à Genvall dans une banlieue cossue de Bruxelles. Kamerhe s'était laissé convaincre par le médiateur de l'Union Africaine, le Togolais Edem Kodjo que Kabila lui donnerait la direction du Gouvernement qui en sera issu mais ce poste va à l'un des membres de sa délégation. Le 17 novembre 2016, l'ex-UDPS Samy Badibanga Ntita a été nommé Premier ministre contre toute attente. Kamerhe est effondré. Littéralement ! Mais la crise perdure et, face à son ampleur, les évêques catholiques ayant activement saisi la rue, réclament un plus large consensus... Très fortement contesté par l'opposition, Kamerhe monte néanmoins en puissance, rallie le dialogue des ecclésiastiques. Le dialogue du Centre inter-diocésain qu'a rejoint le Rassemblement de Genvall qui donne lieu à l'Accord de la Saint-Sylvestre. Mais, à nouveau, le 18 mai 2017, Kamerhe loupe la primauté. (...). La forteresse ne s'ouvre pas pour Kamerhe même s'il entretient de bonnes relations avec des membres de la famille biologique du président. Mais qui a dit que les carottes peuvent être cuites ? Certes, les carottes peuvent être cuites, elles ne le sont néanmoins pas pour tout le monde. En tout cas pas pour des acteurs de temps. Car voilà qu'une présidentielle se prépare fiévreusement et que tous « aujourd'hui plus que jamais », font bloc contre Kabila. Fayulu, Bemba sorti de prison à La Haye, Katumbi Chapwe, etc. Ces deux derniers interdits de course par une CÉNI aux ordres. Katumbi fut très proche de Katumba. Il n'a pas oublié Kamerhe. (...)

**Tryphon  
Kin-kiey Mulumba,  
Une Histoire  
du Congo,  
de Mobutu  
à Tshisekedi.**



# Les équilibres géo-politiques pour un État intègre et convivial

par Musene Santini Be-Lasayon.

**L**a République désigne la chose publique, mieux, une société gouvernée par l'intérêt public et uniquement dans cet intérêt. Elle appartient indistinctement à tous ses citoyens. Mais seuls ceux de ces derniers qui sont particulièrement dotés de la vertu politique, qui sont foncièrement attachés à l'intérêt collectif, font à l'État un sacrifice continu d'eux-mêmes, de leurs répugnances, de leur égoïsme, de leur indiscipline, de leur avidité, bref, de tous leurs appétits personnels, sont éthiquement appelés à la diriger à tous les niveaux.

Ces qualités, capacités et compétences politico-idéologiques, indispensables à la conduite et à la réussite des affaires de l'État, ne se trouvent pas concentrées dans une seule et même personne, dans une seule et même famille, dans une seule et même tribu, dans une seule et même entité linguistique, dans une seule et même confession religieuse, dans une seule et même province.

## COMPÉTENCES POLITIQUES.

Quel que soit le degré et l'intensité des qualités, des capacités et des compétences politico-idéologiques avérées de ressortissants d'une entité par exemple, il n'existe de famille d'État, de tribu d'État, d'entité linguistique d'État, de confession religieuse d'État, etc., celle qui aurait reçu de Dieu ou de la Constitution la mission d'occuper majoritairement ou exclusivement les institutions publiques. Ces qualités, capacités et compétences politico-idéologiques indispensables à l'exercice des fonctions régaliennes de président de la République, de chef de corps constitué, de ministre, etc., sont trouvables chez quelques très rares citoyens de toutes les tribus, de toutes les entités linguistiques,

de toutes les confessions religieuses, etc. Pour parvenir à dénicher ces très rares citoyens indispensables au bon fonctionnement de l'État, leur demandeur doit être profondément et farouchement imbu, lui-même de la vertu politique, fondement de l'intégrité morale, de la justice, de l'équité, du courage et de la volonté politiques lui permettant de les rechercher objectivement, activement, méticuleusement et systématiquement, par l'intermédiaire de ses chasseurs des meilleures têtes politiques, dans toutes les différentes entités socio-politiques précitées.

Un leader politique qui s'adonne consciencieusement à ce genre d'exercice préalable à la constitution des équipes dirigeantes des diverses institutions, des entreprises publiques, etc., et qui parvient à faire le meilleur casting national, peut être considéré comme étant politiquement compétent. En tenant à impliquer les meilleurs talents politiques et techniques provenant de différentes ethnies, de toutes les provinces du pays, il démontre que la République désigne effectivement la chose publique, mieux, une société gouvernée par l'intérêt public et uniquement dans cet intérêt, qu'elle appartient à tous ses citoyens, mais que seuls ceux de ces derniers, dotés de la vertu politique, sont éthiquement appelés à la diriger à tous les niveaux de l'appareil de l'État.

## INCOMPÉTENCES POLITIQUES.

Mais si un leader politique brandit d'illusoires, de chimériques et de fallacieux prétextes d'ethnie ou de province possédant les meilleures compétences politico-idéologiques du pays pour justifier son comportement socio-politique pourtant injuste et inéquitable, il faudrait le fenir à l'œil. En effet, il se pourrait qu'il s'agisse là d'un dangereux promoteur et défen-

seur du népotisme, du tribalisme, de l'ethnocentrisme, du chauvinisme linguistique, du régionalisme, du fondamentalisme religieux, etc., qui sont, en réalité, des constructions spirituelles, humaines et sociales négatives. Ces tares expriment des sentiments d'attachement exagéré, excessif et maladif de certains responsables politiques à leur seule tribu, à leur seule ethnie, à leur seule entité linguistique, à leur seule province d'origine ou à leur seule religion d'appartenance. Sentiments foncièrement xénophobes, ils enferment ceux qui les portent et les véhiculent dans des carcans communautaristes. Ils les poussent à discriminer et à exclure les «étrangers» à leur milieu d'origine. Ils divisent et séparent les communautés humaines entre elles. Ils conduisent souvent soit à d'inextricables tribulations, soit à d'intenses conflits intercommunautaires, soit à la dislocation ou à l'implosion de certains États. Trois exemples concrets puisés à travers le monde peuvent convaincre. La Nouvelle Calédonie, un minuscule territoire français du Pacifique, vit, depuis plus de quatre décennies, de graves tribulations dues à la domination géopolitique inqualifiable des Caldoches, les descendants des immigrants européens, sur les Kanaks, les originaires millénaires des lieux. Après quasiment soixante-dix ans d'existence comme État de peuplement composite politiquement uni, l'omnipotente URSS, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, s'est désintégrée, il y a environ trente-trois ans, comme un amas de sable soufflé par un très violent vent suite essentiellement, de la géopolitique de domination inouïe et insupportable de la république fédérée de Russie appliquée sur toutes les autres républiques fédérées soviétiques. Plus près du Congo, la République Islamique du Soudan s'est scindée

en deux États distincts et séparés suite aux déséquilibres géopolitiques criants entre le Nord arabe, musulman, en voie de développement et dominant et le Sud noir, chrétien, animiste, sous-développé et dominé. Un leader politique qui tient réellement à inscrire durablement son nom dans l'histoire de son pays, doit donc s'empêcher de casser lors de son mandat politique le principe républicain et démocratique d'équilibres géopolitiques en matière de gouvernance publique et d'investissements pour le développement. S'il incarne les sentiments xénophobes décriés et leur reste attaché, c'est qu'il est incapable de travailler pour l'instauration d'un État-éthique ou de droit.

## ÉQUILIBRES GÉOPOLITIQUES.

Les hommes politiquement compétents sont ceux qui sont profondément habitués et conduits par ce principe politique fondamental qu'Aristote, Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau désignent, à tour de rôle, par le terme de «vertu politique». Ce principe politique essentiel fait agir, selon ces trois grands philosophes, l'État-éthique, dont les véritables hommes d'État, ses serveurs attirés, sont l'incarnation. Ceux-ci, selon Jean-Jacques Chevallier, sont foncièrement attachés à l'intérêt public, font à l'État un sacrifice continu d'eux-mêmes, de leurs répugnances, de leur égoïsme, de leur indiscipline, de leur avidité, bref, de tous leurs appétits personnels. Epris d'intégrité morale, de justice et d'équité, ce type de leaders politiques, Nelson Mandela et Julius Nyerere, ne transforment jamais leur propre terroir ethnique ou provincial en centre d'intérêt national. Au contraire, censés se laisser toujours guider par ce principe fondamental de vertu politique dans toutes les affaires publiques qu'ils

entreprennent, ils ne visent que le développement intégral, intégré et durable de tout leur pays et de tous leurs habitants respectifs. D'où, parmi les stratégies politiques les plus importantes, les plus fiables et les plus rentables auxquelles recourent les véritables hommes d'État, s'impose l'établissement des équilibres géopolitiques entre les différentes composantes ethniques et provinciales du pays et particulièrement lors de la désignation des meilleurs candidats aux élections législatives nationales et provinciales, sénatoriales, municipales et locales au sein de leur parti politique, de la nomination discrétionnaire de diverses personnalités à de hautes fonctions politico-idéologiques, politico-politiques, politico-judiciaires, politico-administratives, politico-économico-financières, politico-socio-culturelles, politico-militaires, politico-sécuritaires, ainsi que de la répartition des investissements tant publics que privés entre les différentes entités territoriales décentralisées de base des différentes provinces du pays. Recourir toujours et obligatoirement aux équilibres géopolitiques permet aux grands hommes d'État de manifester leurs profondes et réelles convictions et capacités de distribution juste et équitable des postes à caractère politique, des richesses nationales et des investissements tant publics que privés à travers leur pays. En tenant compte des spécificités et des aspirations de chacune de ses entités provinciales et de chacune de leurs entités territoriales décentralisées de base. La géopolitique, telle qu'inventée par les socio-démocrates suédois il y a cent ans, se veut d'abord être l'étude approfondie des rapports entre les données naturelles de la géographie et la politique d'administration et de gestion d'un État donné, avant de s'étendre, de nos jours, aux

rapports régissant les divers États entre eux.

Que ce soit sur le plan interne ou externe, les équilibres géopolitiques sont l'expression de l'intégrité morale, de la justice et de l'équité qui doivent caractériser les véritables hommes d'État. En interne, ceux-ci combattent, notamment au moyen des équilibres géopolitiques, les antivaleurs telles que le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le régionalisme, le fondamentalisme religieux, etc., et leurs cohortes de discriminations, d'exclusions, d'injustices, etc., en matière de gouvernance publique et de répartition des investissements pour le développement. Ils valorisent, rapprochent et rassemblent les diverses communautés ethniques, raciales, religieuses, etc., entre elles. Ils renforcent et consolident la conscience nationale, l'unité nationale, la cohésion nationale et sociale, surtout dans les États de peuplement composite tel que le Congo. La large intégration nationale (politique, économique, sociale et culturelle) de ce genre d'État se réalise, lentement mais sûrement, principalement par le biais des équilibres géopolitiques mûrement réfléchis et stratégiquement montés au cours des différents régimes politiques qui le conduisent. Les subterfuges communautaristes des chefs politiques égocentriques, enclins à nommer prioritairement et majoritairement des ressortissants de leur propre ethnie ou de leur propre province à des postes de hautes responsabilités publiques et à drainer l'essentiel des investissements tant publics que privés de leur mandat politique vers leur propre terroir ethnique ou provincial, en se retranchant derrière de chimériques prétextes, sont susceptibles de mener un État de peuplement composite vers d'inextricables tribulations ou vers l'implosion tel

que démontré précédemment.

## TABLE DE LA CONVIVIALITÉ.

Les chasseurs des meilleures têtes politiques, les caciques des partis politiques et le détenteur du pouvoir discrétionnaire de nomination se trouvent indiscutablement au centre d'un État qui se veut éthique. Ils doivent s'armer d'intégrité morale, de justice, d'équité, de courage et de volonté politiques leur permettant d'appliquer toujours le principe républicain et démocratique d'équilibres géopolitiques à l'égard des très rares génies politiques issus de différentes ethnies et surtout de toutes les provinces du pays. En agissant ainsi, ils réduisent sensiblement les inégalités dans les domaines politique, économique, social et culturel entre ces dernières. Ils favorisent l'émergence d'une très large classe moyenne par l'enrichissement général de toutes les provinces et de toutes les communautés. En clair, l'émergence d'une société dans laquelle personne n'est trop riche et trop puissante, personne n'est trop pauvre et trop impuissante. Il s'agit d'une société dans laquelle les antagonismes sociaux sont moins forts que le sentiment d'appartenance à une communauté en développement constant et relativement intégrée. Une société dans laquelle tous les citoyens sont appelés à s'asseoir, ensemble, à la table de la convivialité ou de la fraternité, le but ultime de tout État-éthique et de tout véritable homme d'État. En définitive, lorsque les équilibres géopolitiques, en matière de gouvernance publique et de répartition des investissements, deviennent précieux aux yeux de tous les décideurs politiques et du Souverain primaire, les droits inaliénables de toutes les entités politico-administratives et de toutes les communautés du pays sont particulièrement respectés. ■



# De Mobutu à Tshisekedi

## Une histoire du Congo

par Tryphon Kin-kiey Mulumba

**A**vait-il un cœur d'artichaut? Qui ne connaît Ngundu Koyi n'est pas du pays Mbala de Masimanimba. Ngundu Koyi ou Ngundu Sala Koyi, ce territoire du lion ! Pas une chèvre n'y allait brouter l'herbe sans se trouver face au félin ! Pas un membre de la gent féminine ne pouvait lui résister sur son territoire !

Longtemps, j'ai abhorré ce surnom donné à mon père par la contrée. Il semble qu'au gré de nos déplacements dans les secteurs de Kitoy et de Mokamo, Joseph Kinkiey « Ngundu Koyi/Ngundu Sala Koyi » fit des conquêtes tant il fascinait ! Avait-il un cœur d'artichaut ? À mon père, je ne connaissais que deux épouses. Originaire du village de Kindundu dans le secteur de Kitoy, Marie-Louise Ngamaboko est ma mère. Deuxième de ses enfants, je compte Charlotte, ma sœur aînée et Jean, mon frère cadet. Je compte des petites sœurs, Josée, Claire, Sophie, Léonie, Bébé. Je compte deux demi-sœurs, Jacqueline et Valentine et un demi-frère Grégoire, l'aîné de trois garçons. Je suis le deuxième de ces garçons. Nous avons grandi dans une famille fusionnelle. Les deux épouses de mon père s'entendent comme larons en foire. Marie-Louise appelle « Ya » (aîné/e en langue Mbala) l'autre épouse issue du village de mon père, Pukusu, dans le Mokamo. Si mon père choisit Marie-Louise comme celle avec qui



Le système électoral congolais se trouve au cœur d'un débat récurrent. DR.

il achève sa vie, les enfants nés du premier lit restent à la maison. Au fond, je ne me souviens pas avoir assisté à une montée de fièvre chez nous. Joseph Kinkiey est agent à la C.K.É, la Compagnie du Kasai et de l'Équateur, une société belge qui produit et exporte de l'huile de palme. Sur la noix cueillie dans des palmeraies quand des villageois montent par une corde sur le long tronc lisse de l'Élaeis d'où ils détachent le régime de fruits, les Belges s'appliquent à construire une toile d'araignée à même de démarrer le développement. En ces années-là, Kitoy et Mokamo comptent un réseau de transport, des pistes carrossables, des ponts et des bacs, des camions d'évacuation, une flotte de barges, des usines de transformation, des écoles, des centres de santé, des plantations d'élevage, des abattoirs, des chambres froides, des magasins de commerce général, etc. Si les contraintes, les abus, les conflits fonciers sont légion, le palmier à huile fait de la

C.K.É la Gécamines du pays Mbala. Sur le continent africain, le Congo est alors le premier exportateur d'huile de palme et, au monde, le deuxième après les Indes. Ngundu Koyi/Ngundu Sala Koyi est chef magasinier à la C.K.É. Il est rare qu'en deux ans, mon père ne quitte pas un centre commercial pour un autre. Si ce perpétuel tour dans la contrée ne facilite pas la scolarité des enfants, il assoit la famille dans l'imaginaire collectif. Nul doute, mon parcours à venir tire profit de ce nom que je porte : Tryphon Kin-kiey Mulumba, fils de magasinier. Mes amis me regardent avec envie. Ils croient que chez nous, on ne meurt jamais de faim ; que la sardine et le bœuf en conserve, la morue séchée et la sauce tomate, des aliments à succès des chaînes alimentaires belge, grecque et portugaise, qui font défaut dans d'autres maisons, sont à notre portée. À dire vrai, cette posture est loin d'être fautive. C'est le lieu de dire ma pleine reconnaissance à mon père

Joseph et à mère Marie-Louise.

### JE SUIS FILS DE MASIMANIMBA.

Je suis né à un poste C.K.É, juché sur la colline qui surplombe Moshi, la rivière qui sépare Kindundu de Kindambi. Un 4 septembre ? Tout jeune, j'ai retrouvé une carte de naissance tellement abimée. J'ai pris acte. C'est à Kindambi, dans le territoire de Masimanimba familièrement appelé Masi que Joseph fait connaissance de Marie-Louise qui deviendra sa compagne de vie. Grand-mère Gona n'a eu de cesse de me raconter certains soirs quand il m'arriva de passer des vacances chez elle, comment elle s'enflamma à la vue de cet étranger à la peau claire et à la voix de baryton et comment elle flancha quand il lui demanda si elle accepterait de devenir sa belle-mère. Grand-mère n'a que des belles histoires sur ce bel homme venu d'ailleurs... Hélas ! Kindambi, peu à peu, disparaît de la carte. Aujourd'hui, en me rendant à la cité de Kitoy, le chef-lieu

du secteur du même nom, je m'aperçois que les cinq ou six maisons de paille restées en place se vident chaque jour de leur population. C'est toujours quatre ou cinq femmes couvertes d'un pâle pagne portant chacune un bébé et une multitude d'enfants de même taille qui accourent vers mon véhicule à chaque fois que je passe. En chants et danses, ils scandent sans arrêt « Kinkieyi, Kinkieyi, Kinkieyi, Kinkieyi, Kinkieyi ». Une façon de me dire que je suis l'un des leurs ? Un geste de reconnaissance qui m'émeut et qui fait que je ne peux passer sans m'arrêter. Je me demande toujours si ces enfants savent qui je suis ou s'ils savent que je suis aussi de ce village tombé en ruines et si leur chant n'est pas une interpellation. Marie-Louise Ngamaboko est issue d'une grande famille unie. S'il arrive que le bon vivant Joseph Kinkiey se déleste de ses charges de père, sœurs, frères, cousins, cousines de ma mère et ma grand-mère me prennent

tellement nombreux. Je n'oublierai jamais et je me rappellerai à jamais Ma Miyambi, Ma Nsiasa, Ma Membila, Ma Suzanne, Ngwashi Kabemba, Ngwashi Martin, Ngwashi Mubalu, Ngwashi Munyonga, etc., des personnes que j'ai tant aimées. Au fond, je dois aussi ma réussite à cette fratrie. A-t-elle senti, dès le départ, que je serais la chance de la famille ? A tour de rôle, chacun m'accueille chez lui et s'assure que rien ne me manque. Je suis reçu dans chacune de ces familles comme membre à part entière. Je leur dois vraiment toute ma reconnaissance. Ngwashi Martin va jusqu'à extraire de sa valise ses plus belles chemises de couleur blanche pour me les offrir. Malgré nos fréquents déplacements, je sais, à chaque instant, où je me rendrai en congé de Pâques ou à celui de Noël et où j'irai passer les grandes vacances. Au rythme de ces mutations, j'ai bourlingué à Kalonda, Saka, Kitoy, Mokamo, Yasa, etc., dans ce pays Mbala, Yansi, Ngonogo, Songo, Wungana, Suku, etc. Mais, au fond, j'avoue être un produit de la Congrégation des Frères Joséphites de la mission catholique de Kinzambi, dont le siège est à Kinzambi à un jet de pierre de Kikwit, la grande ville du Kwilu. Une Congrégation fondée le 24 septembre 1937 par un missionnaire jésuite belge, le père Joseph Guffens. C'est à l'ISMY, l'Institut Sainte Marie de Yasa, une école des Frères Joséphites dans le territoire de Masimanimba, que je débute mes années de secondaire. À la lisière d'un bois, nos dortoirs ressemblent à d'immenses hangars. À la tombée de la nuit, à 19:00' précises, dans les années 1960, un frère jésuite donnait un coup de sifflet. Moment de tout arrêter pour nous rendre dans nos dortoirs et nous coucher sur des nattes de raphia posées sur un sol de ciment mais pas avant de nous être mis à genoux et de faire une prière à haute voix implorant le Seigneur Dieu afin qu'il donne la mort au premier ministre du pays Patrice-Émery Lumumba ! Jeunes à l'école catholique dans ce pays de l'artiste-chanteur Baudouin Mavula, sans que personne ne

nous dise rien, nous étions convaincus que Patrice-Émery Lumumba était le diable que Dieu devrait punir sans attendre. La crise dans la capitale Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) bat son plein. Proclamée le 30 juin 1960, l'Indépendance tourne au cauchemar. Le premier ministre a outragé la Belgique. Au siège du parlement, à Léopoldville, devant le roi des Belges Baudouin 1er, Patrice Lumumba venait de prononcer un discours au vitriol non inscrit au programme. (...) Face à cet incident majeur, le clergé catholique a choisi son camp. En pleine guerre froide, présenté comme un procommuniste, Patrice Lumumba est pour l'Occident l'homme à abattre. Invité à Washington, l'administration américaine lui propose un appui politique contre un appel aux firmes américaines mais Lumumba repousse l'offre. Le Premier ministre veut voir les Congolais bénéficier des richesses de leur pays. « Un manque flagrant de coopération faisant de lui un électron libre à éliminer », écrit Arnaud Zacharie. (...) Le 5 septembre 1960, peu après 20:00', le président de la République Joseph Kasavubu annonce à la radio que Lumumba a trahi la tâche qui lui avait été confiée. Le texte a été rédigé par le ministre belge des Affaires étrangères Pierre Wigny. Kasavubu énumère les griefs retenus contre le Premier ministre et en tire les conséquences : « J'ai jugé nécessaire de révoquer immédiatement le gouvernement ». Kasavubu annonce en même temps avoir révoqué des ministres lumumbistes : Rémy Mwamba, Christophe Gbenye, Anicet Kashamura, Antoine Bolamba, Jacques Lumbala, Antoine Gizenga. Une heure plus tard coup de théâtre : sur les mêmes ondes, à trois reprises, le Premier ministre révoqué annonce, à son tour, avoir démis le président de ses fonctions. La confusion atteint son comble. Le 14 septembre, Joseph-Désiré Mobutu, commandant en chef des forces armées nommé par Lumumba, annonce que « l'Armée nationale congolaise a

(Suite en page 7).



# Les cinq gagnants des scrutins de 2006

(Suite de la page 6).

décidé de neutraliser le Chef de l'État, les deux gouvernements rivaux en présence ainsi que les deux chambres législatives. Les politiciens pourront ainsi avoir le temps d'essayer de se mettre d'accord afin de mieux servir l'intérêt supérieur du pays ». (...). Placé à résidence surveillée sous la garde de l'armée de Mobutu et des casques bleus des Nations Unies, Lumumba s'évade en novembre 1960. Il est retrouvé peu après par un hélicoptère de l'armée fourni par les États-Unis. Arrêté, ramené dans la capitale, extradé au Katanga chez ses pires ennemis, il est assassiné le 17 janvier 1961. Le clergé catholique crie victoire. Mais à Léopoldville, la crise politique s'intensifie. (...) Si l'annonce de la mort de Lumumba fragilise le gouvernement à Léopoldville, celui-ci cherche à désamorcer la crise en ouvrant des négociations entre les deux gouvernements, menées en mars à Stanleyville par Cléophas Kamitatu Masamba, un autre originaire du Kwilu, l'un des fondateurs, avec Antoine Gizenga, du parti PSA, le Parti Solidaire Africain. Gizenga accepte les conseils de son frère et regagne Léopoldville. (...) En 1963, c'est un autre fils du Kwilu, Pierre Mulele qui fait parler de lui dans le pays. Ancien ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Lumumba, Mulele est à Stanleyville, de 1961 à 1964, à la tête du gouvernement Gizenga comme premier ministre. A la base de la création d'un Conseil National de Libération, CNL, Mulele lance une rébellion féroce, les Simba, qui fait sombrer le Kwilu dans des massacres. Deux territoires, Idiofa et Gungu, sont particulièrement touchés. Écoles et couvents des religieux chrétiens dévastés, dignitaires catholiques européens égorgés viv. En juin 1964, la rébellion abat, dans une embuscade, le chef d'état-major de l'armée nationale. Grâce à l'appui de la Belgique et des États-Unis, l'armée gouvernementale parvient à la vaincre. En septembre 1968,



«L'Homme Organe», en tête-à-tête avec le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. DR.

Mulele quitte le Kwilu, se rend au Congo-Brazzaville où il trouve refuge. Mais Mobutu lui tend un piège. Il dépêche son ministre des Affaires étrangères Justin-Marie Bomboko Lokumba is Elenge pour négocier le retour de Mulele en lui promettant l'amnistie générale décrétée dans le pays. Le 29 septembre, en compagnie du ministre Bomboko, Mulele regagne Léopoldville où il est arrêté le 2 octobre. Un tribunal militaire siégeant à huis clos dans un lieu secret condamne à mort « l'héritier spirituel de Lumumba ». Dans la nuit du 2 au 3 octobre, alors qu'il était toujours vivant, ses tortionnaires lui arrachent les yeux, les oreilles, le nez, les parties génitales, lui amputent les membres et jettent le tout dans le fleuve. Le Congo-Brazzaville n'avale pas cet épisode. S'ensuit la guerre des ondes. Les relations diplomatiques sont suspendues. Dix ans plus tard, bis repetita. La mère de Mulele et l'un de ses fils sont tués à leur tour. Le Kwilu est dans le viseur de Mobutu. (...) Le système électoral congolais est au cœur d'un débat récurrent. Mais la classe politique refuse de l'aborder avec franchise. Avec la grande suspicion qui couve, le courage est mauvais conseiller. Quitte à apprêter des dossiers, à les conserver prudemment dans des tiroirs en attendant qu'un jour arrive. Parmi les problèmes qui se posent à notre système électoral, il y a son mode électoral. Quand un pays fait

face à une crise économique et financière systémique, que le budget de l'État n'atteint pas les 5 milliards de \$US, son système de santé inexistant tout comme ses infrastructures routières et autres, que la pauvreté et la misère sont légion, qu'est-ce qui explique, hormis l'irresponsabilité politique, que le Congo doit consacrer à ses élections des sommes aussi astronomiques de plus de 1 milliard de \$US quand dans la sous-région, des pays disposant d'un budget trois ou quatre fois plus élevé à celui du Congo, attribuent quelques millions aux dépenses électorales ? C'est un débat qui aurait dû être mis à l'agenda politique et lancé depuis de longues années. Il aurait réglé nombre d'avatars qui bloquent le pays. Dans ses meetings populaires légendaires, Mobutu l'aurait abordé et aurait obtenu un consensus. Autres temps autres mœurs ? Je veux être clair. Il n'est nullement question d'éviter les élections ou d'enterrer la démocratie. Mais si une élection dénote une volonté d'ouverture démocratique, il en faut plus pour la démocratie. La question de fond consiste à éviter que les élections ne viennent compromettre le développement. Si ce modèle de représentation a pris corps à l'étranger et qu'il est imposé à nos pays par les Occidentaux, nos pays ne devraient jamais oublier les réalités spécifiques africaines. L'Occident n'est arrivé à la démocratie tant vantée qu'après des guerres, ce qui

signifie des contestations, et après des régimes de terreur qui ont permis l'érection de ces pays par la construction des infrastructures. L'image d'un avion au sol en train de faire le taxi a toujours fasciné mon esprit. Pense-t-on que cet avion peut prendre l'air si, en voulant décoller, les passagers ne restent pas assis, ne se passent pas la ceinture, que certains font irruption dans le cockpit en menaçant le pilote avec une arme ? Nos pays n'y vont-ils pas trop vite dans ce modèle sans s'être assurés le règlement des préalables ? Comment imposer un choix de liberté, d'indépendance qu'implique le vote dans la grande misère, dans la grande pauvreté ? Comment éviter les avatars auxquels nos pays font face en permanence ? Il faut se demander si ce système imposé de l'extérieur n'est pas en soi un piège à l'essentiel, à savoir, le développement qui permet au peuple de boire, de manger, de circuler, de se soigner, d'envoyer les enfants à l'école, etc., préalable à tout. Autre débat du mode électoral congolais : il porte sur la possibilité pour un candidat indépendant d'obtenir un mandat électif. Nul doute, le principe de liste électorale avec plusieurs noms prenant la course offre un avantage aux partis et aux regroupements politiques. Les listes des partis et regroupements multiplient les chances d'obtenir un mandat voire plusieurs mandats alors que celle d'un candidat indépendant ne

comporte qu'un seul nom. Du coup, ce candidat doit s'investir plus que les organisations politiques s'il veut rester dans la course et gagner. Quand le 30 juillet 2006 ont lieu les premiers véritables scrutins du pays, aucun observateur ne donne une chance à un candidat indépendant. Les candidats indépendants avaient même été dissuadés d'aller en course. Pourtant, ces scrutins verront une soixantaine d'élus dans une assemblée composée de 500 députés. Au fond, j'ai en effet toujours pensé que les élections de 2006 ont porté au pouvoir cinq personnalités. Il y a Jean-Pierre Bemba. Dans l'ex-province de l'Équateur et à Kinshasa, deux fiefs du leader du Mouvement de Libération du Congo créé en 1998, le fait de se réclamer de ce leader fut un plus. Sa rébellion dans la région de l'Équateur où elle avait installé son siège à Gbadolite, menée contre le régime Kabila, avait été perçue généralement positivement dans le pays même si le 24 mai 2007 un mandat d'arrêt international lancé le 16 mai 2007 par la Cour Pénale Internationale de La Haye avait conduit à son arrestation dans sa maison de Waterloo, en Belgique avant qu'un tribunal à La Haye ne le reconnaisse coupable de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage) et de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) commis en Centrafrique par ses soldats en 2002-2003. Bemba sera condamné à 18 années de prison par la Cour Pénale Internationale avant d'être acquitté le 8 juin 2018. Il aura passé 10 ans derrière les barreaux. Le deuxième gagnant de ces scrutins fut Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Dans le Kasai, au centre du pays, terre de naissance de l'homme appelé aussi « l'opposant historique », nul autre candidat, de l'opposition ou, encore moins, du pouvoir de Kabila, ne pouvait être élu s'il n'avait été adoubé par « le Sphinx », autre appellation de Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Dans certaines circonscriptions du pays, il suffisait « d'avoir été vu avec lui, pendant la campagne », pour engranger des voix.

Le troisième homme est Joseph Kabila Kabange. Dans nombre de fiefs du Sud-Est du pays, dans l'espace swahiliphone, au Kivu et dans le Katanga, se réclamer du président de la République, apportait des voix même si le bilan du pouvoir n'était pas brillant. Chef du plus ancien parti politique du Congo, le Parti Lumumbiste Unifié proche du communisme, créé le 24 août 1964, Antoine Gizenga Fundji a fait élire dans l'ex-Bandundu. Dans des villages profonds du Kwilu, ce compagnon de Patrice Lumumba dont il fut vice-Premier ministre sans fonctions en 1960 et Premier ministre de la République libre du Congo en 1961 avec siège à Stanleyville (aujourd'hui Kisangani), est vénéré par des personnes de la tranche d'âges avancés. Sa fuite de Léopoldville à Stanleyville après l'arrestation et l'assassinat de Lumumba, son arrestation et son emprisonnement à Bula-Mbemba de janvier 1962 à juillet 1964, la rébellion de Pierre Mulele en 1964 dans le Kwilu et son long exil de 1965 à 1992 après ses ennuis avec Mobutu, ont fait de lui une icône. Dans le territoire de Gungu dont il est originaire, dans celui voisin d'Idiofa, dont fut originaire son partisan le plus fiefé Pierre Mulele, l'influence de son ethnie Pende et celle des Ambuun de Mulele, pèse dans les calculs. Le cinquième homme de ces scrutins est le candidat indépendant. Quand un groupe de jeunes étudiants de ma contrée me rend visite à l'hôtel Inter-Continental où, après mes années d'exil, je loge et me demande de m'engager dans la politique en prenant la course aux législatives, je suis un peu stupéfait. La politique pour quoi faire ? Dans quel but ? J'ai dans la vie ce qu'il me faut. Une entreprise qui me permet de boucler mes fins de mois. J'ai trois ou quatre maisons où je me rends quand il m'arrive de me mouvoir. J'entends ce que m'a dit un jour un des responsables de Reuters venu de Londres pour une visite à Kinshasa. « Monsieur Kinshasa, dans la vie, je n'ai besoin que d'un

lit pour me coucher... Pourquoi se soucier ? » Mais quand je pousse plus loin la réflexion, je m'aperçois que finalement, il ne s'agit pas de moi ! Il s'agit des miens. Il s'agit de la population ; il s'agit du Congo ! Comment aider les miens, comment aider la population, comment aider le Congo si on ne s'engage pas en politique et si on n'essaie pas d'inventer quelque chose ? Ne s'agit-il pas d'un pays où tout est politique ? Et, cette phrase qui conclut tout connue de tous du Comte de Montalembert (1810-1870) : « Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, la politique s'occupe de vous tout de même ». Ma décision est prise : je me lance mais je décide de faire le choix de n'adhérer à aucun parti politique. J'irai aux législatives comme candidat indépendant et dans la circonscription de Masimanimba, au Kwilu. Je pars d'une analyse simple. Certes, j'habite Kinshasa, dans la commune de Ngaliema. Dans la capitale, j'ai le choix entre deux circonscriptions où je crois disposer de solides ancrages : La Lukunga qui comprend six communes - Barumbu, La Gombe, Kinshasa, Kintambo, Lingwala, Mont Ngaliema, Ngaliema. Cette dernière est ma commune de résidence. Il suffit de m'y mettre. Aucun doute de lever un siège. L'autre est la Tshangu composée de cinq communes : Kimbanseke, Maluku, Masina, Ndjili et Nsele. Une circonscription majoritairement peuplée de ressortissants du Grand Bandundu, du Kwilu et de Masimanimba. Mon nom est bien connu chez les miens et chez d'autres. Dans un pays où dans une élection, la sociologie est une référence, il n'y a aucun doute : je n'aurais aucun mal à gagner un nombre de voix suffisant pour être élu. Mais je pousse plus loin ma réflexion. La campagne électorale est un moment d'identification et de reconnaissance. C'est le moment de promesses par le déploiement d'un rêve, d'une vision d'avenir. Si j'ai une vision pour la société congolaise et puisque j'en ai une pour ma société,

(Suite en page 8).



# Qui a donné la mort à l'Homme Organe

(Suite de la page 7).

faut-il déployer celle-ci dans une capitale relativement développée ou dans l'arrière-pays qui vit des conditions infra-humaines ? Puisque ces scrutins s'annoncent comme les premiers véritables scrutins libres et indépendants depuis l'accession du pays à l'Indépendance, ne faut-il pas tenter de faire rêver les miens ? Je suis à 90% Mbala et 10% Yansi. Je suis originaire du secteur de Kitoy par ma mère et de celui de Mokamo par mon père. Deux secteurs de Masimanimba où le nom de mon père « Ngundu Koyi » ou « Ngundu Sala Koyi » est trop connu. Ne sont-ce pas des atouts que nombre de candidats ne peuvent avoir ? Ma décision prise est irrévocable. Je me présenterai comme candidat indépendant à ces premières législatives libres et ouvertes d'après-indépendance. Mais je veux être utile. Donc, je me présente dans Masimanimba convaincu qu'en déployant une vision, je vais faire bouger mon territoire d'origine. Quand je lance ma campagne, celle-ci est à la fois forte et originale que très vite la population me trouve un surnom. C'est « Ya Khala » en langue Mbala (l'ainé/le Grand Crabe), ce crustacé de nos cours d'eau difficile à capturer par les mamans quand elles vont en campagne de pêche. D'autres me préfèrent « Ngunlungu Sidu Muneni » en langue Mbala, le gros animal de nos savanes susceptible d'être consommé sans fin par la contrée. D'autres encore optent pour la langue Kikongo parlée dans la partie Ouest du pays. Ils m'appellent « Bakala Ya Ngolo », l'homme fort. Nul doute, Masimanimba a fort envie de son fils. C'est logiquement qu'aux élections du 30 juillet 2006, je suis élu député national sur 8.755 candidats. Je suis candidat indépendant élu sur 702 candidats indépendants inscrits à travers le pays. Au total, 63 députés indépendants ont été proclamés lors de ces législatives. Dans ma circonscription de Masimanimba, je figure sur une liste de six élus dont quatre

viennent du PALU, le Parti Lumumbiste Unifié. Au Kwilu, nul doute, Antoine Gizenga a raflé la mise. Avec des collègues et amis députés indépendants, j'ai constitué le groupe parlementaire politiquement le plus puissant, le GPI, Groupe Parlementaire des Indépendants que je préside. Composé de personnalités clé venant de tout le pays, on y compte notamment Baudouin Banza Mukalayi Nsungu, Katanga ; Athanase Matenda Kyelu, Maniema ; Modeste Bahati Lukwebo, Sud-Kivu ; Christophe Mboso Nkodia Pwanga, Kwango ; Alexis Thambwe Mwamba, Maniema ; Raymond Tshibanda N'tunga Mulongo, Kasai. J'ai accompli tout mon mandat à l'Assemblée nationale où j'ai également été élu président du Caucus du Grand Bandundu avant d'en confier la présidence au patriarche Joseph N'singa Udjuu Ungwankebi Untube qui le désirait tant puisqu'un jour, il m'apostropha en public, lors d'une plénière, en ces termes : « Kin-kiey, moi, ton Vieux, je suis encore là, en vie. Et toi, tu présides le Grand Bandundu. Faut me donner cette présidence... Tu la prendras après moi... ». Aux prochaines législatives du 28 novembre 2011, je me présente à nouveau dans mon fief à Masimanimba où je suis réélu. Cette fois, le PALU ne compte qu'un député sur les six de la circonscription. Nul doute, le PALU, qui a été aux affaires pendant toute la législature passée, n'a pas réussi à faire rêver. Ce parti, l'un des plus anciens du pays, a entamé sa descente aux Enfers. Après la mort de Gizenga le 24 février 2019 à Kinshasa, le PALU est fracassé comme nul autre parti à ce jour. Chacun des prétendants à la succession de l'icône lumumbiste s'arrache sa part du gâteau laissé mais l'homme qui a le plus marqué ce parti en prenant la succession de Gizenga à la tête du Gouvernement, à savoir, Adolphe Muzitu Fumunsi qui fut ministre du Budget, a senti le navire chavirer et l'a quitté en prenant ses cliques et

ses claques. (...).

« JE VOUS LE DIS AVANT DE LE DIRE AU CHEF ». Il est connu comme « l'homme qui avait mangé de la tomate et de la salade crues avant l'indépendance ». Le 24 avril 1990, au lendemain du discours « comprenez mon émotion » de Mobutu, Henri Djiunga Nsomwe Konyi Kadilu qui s'est débaptisé Kitenge Yesu Nz., est cofondateur du FCN, le Front Commun des Nationalistes, parti politique se réclamant de l'opposition. Certains ont présenté ce parti comme une création du maréchal en fin de course. Kitenge Yesu s'y trouve avec son mentor Antoine Mandungu Bula Nyati, sans doute une puissance dans le cercle restreint de Mobutu et avec Me Gérard Kamanda Wa Kamanda qui fut successivement Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine, OUA, et plusieurs fois ministre ou Vice-premier ministre en charge de la Justice, en charge de l'Intérieur, en charge des Affaires étrangères, ministre de la Recherche scientifique. Après un passage à l'opposition radicale à Limete dans l'USORAL, Union Sacrée de l'Opposition Radicale (avec l'UDPS) et, après le départ de Jean Nguz Karl i Bond, Kitenge Yesu est nommé ministre de l'Information. Formé dans les pays communistes, c'est un homme de roc. Il dit en avoir tout vu dans la vie. Kitenge Yesu va jouer un rôle clé auprès de Mobutu à son dernier souffle. Le maréchal qui redoute l'indépendance d'esprit et les coups de boutoir de cet homme, en profite pour mettre à l'épreuve ses généraux en les dirigeant vers lui quand ils veulent l'affronter. Le maréchal cherche à atténuer la maladie en état avancé qui l'emportera. Il est si convaincu des choix que Kitenge Yesu opère qu'il ne s'offusque de rien quand il lui envoie des têtes brûlées. Reparti en Belgique après la chute de Mobutu, revenu au pays après le Dialogue inter-congolais, Kitenge Yesu renoue avec la politique mais fait ses adieux publics quand il sent

que le groupe auquel il appartenait, celui de Léon Kengo wa Dondo, l'a trahi. S'il prend le chemin de l'ancienne puissance coloniale où vit sa famille, Kitenge Yesu resurgit les 8 et 9 juin 2016 à Genval, dans la banlieue de Bruxelles. C'est là que des opposants anti-Kabila mettent en place le RASSOP, Rassemblement des forces politiques et sociales de l'opposition acquises au changement en République Démocratique du Congo. Kitenge Yesu venait ainsi publiquement de signer son retour à la politique. Deux structures forment le RASSOP, un Conseil des sages où siègent des représentants des partis politiques présidé par Étienne Tshisekedi wa Mulumba et une Coordination des actions. Kitenge Yesu y est membre. À 84 ans, l'opposant éternel (anti-Mobutu, anti-Kabila père, anti-Kabila fils) s'annonce pour la deuxième fois à la présidentielle de 1998. Mais il est fatigué et malade. Depuis deux ans, il séjourne en Belgique pour des raisons de santé. C'est là, face à la détérioration de la situation politique au Congo avec le report des élections, que des membres de l'opposition avec en tête Soriano Katebe Katoto et le G7, un groupe de sept partis politiques coalisés, le rencontrent pour constituer ce rassemblement anti-Kabila. Soriano Katebe Katoto, l'ex-homme d'affaires du Katanga sous le régime Mobutu avait fait parler de lui au Dialogue inter-congolais. D'abord à Gaborone au Botswana, ensuite à Addis-Abeba en Éthiopie, puis à Sun City, en Afrique du Sud. Soriano Katebe Katoto manifeste une ambition politique réelle. Il constitue un groupe d'hommes politiques partisans qui compte Gérard Kamanda wa Kamanda, Joseph Olenghankoy Mukundji, Justine M'Poyo Kasa-Vubu. Il est l'un des vice-présidents de l'ASD, Alliance pour la Sauvegarde du Dialogue inter-congolais formée à Pretoria au lendemain de l'annonce de l'accord pour la formation d'un Gouvernement intervenu entre l'une des rébellions, le MLC de Jean-Pierre Bemba

et le gouvernement de Kabila. L'ASD qui compte en son sein notamment l'ex-rébellion du RCD-Goma soutenue par le Rwanda, est présidée par Étienne Tshisekedi wa Mulumba. (...). De toute l'histoire de l'opposition congolaise, le RASSOP qui vit avec l'appui du Gouvernement belge et de certaines puissances occidentales, financé par l'ex-gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi Chapwe, riche demi-frère de Soriano Katebe Katoto, apparaît comme la machine pouvant cette fois véritablement défier le pouvoir. Le RASSOP fait sa première démonstration de force lors d'un meeting le 31 juillet 2016 à Kinshasa, le long du boulevard Triomphal noir de monde avec le retour dans la capitale d'Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Désormais, de l'avis des observateurs, les années Kabila se comptent au passé. Mais, évacué fin janvier 2017 en urgence en Belgique, le chef de l'opposition s'éteint le 1er février dans un hôpital à Bruxelles à la suite d'une embolie pulmonaire. Craignant des troubles dans le pays, Kabila traîne à autoriser le rapatriement du corps de l'opposant. Très affaibli par cette disparition, le RASSOP qui n'avait pas prévu la succession à sa tête, vit sous le choc alors que les élections approchent à grands pas. C'est là qu'entre en jeu « l'homme de roc ou de choc » qui met en place une stratégie gagnante. Alors que le corps de l'opposant historique gît encore dans un funéraire en Belgique, à Kinshasa, celui qui est aussi Grand Maître de la franc-maçonnerie congolaise de la Grande Loge nationale du Congo du rite ancien et primitif de Memphis-Misraïm, est à la manœuvre. En mars 2017, Kitenge Yesu réussit un coup de génie : il écarte Pierre Lumbi Okongo de la course des prétendants. Il confie à l'ex-Conseiller spécial en matière de sécurité de Kabila qui a rallié Moïse Katumbi Chapwe, le poste de président du Conseil des sages. Kitenge Yesu impose le fils du « Sphinx », Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la tête du Rassemblement comme

président, poste qui n'avait été prévu par aucun texte. Le jour de l'investiture du nouveau président du RASSOP, c'est Kitenge Yesu qui actionne le protocole quand chacun retient son souffle. Certes, Kitenge Yesu est retourné à nouveau en Belgique. Il ne prend part ni à la réunion de Genève dont il se méfie des fondateurs comme des résultats attendus mais qu'il observe de loin, ni à la campagne du candidat du CACH, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Jeudi 24 janvier 2019, Kitenge Yesu est à la tribune d'honneur dans les jardins du Palais de la Nation lors de l'investiture du nouveau président de la République. Il avait rejoint Kinshasa la veille. Depuis, l'homme a repris sa place dans le cercle restreint du nouveau pouvoir qui lui reconnaît toute sa puissance. Ce 8 août 2019, Kitenge Yesu débarque avec le régulier de la compagnie belge SN Brussels qui rapatrie le corps de sa femme, Bateme Bibi Sophie Martine Marie Victoire « endormie » dimanche 28 juillet à Bruxelles. Avec le Directeur de cabinet du Président de la République, Vital Kamerhe Lwakanyiginy Nkingi et le conseiller principal du Président de la République au collège de la Culture et des Arts, Théophile Tshilumba, je suis sur le tarmac de l'aéroport de N'Djili. Je vois un Kitenge Yesu physiquement défaît. Je reste à ses côtés pendant ces jours de deuil. Samedi 10 août, devant tous les leaders du Kasai rassemblés à la Cité des Anges, au 35, avenue ex-Haut Commandement, il me fait l'honneur de me remettre un long et poignant texte. La lettre posthume qu'il a écrite à sa reine et dont, face à la reine « endormie » devant tous, je donne lecture. Au cimetière Entre Ciel et Terre, ce dimanche 11 août, quand tous les leaders politiques sont priés de garder leurs places dans les tribunes, Kitenge Yesu me prend par la main et me tire à ses côtés. Avec ses enfants et Jacques Tshimbombo Mukuna qui conduit le programme, nous nous levons. En un groupe familial fermé, nous

avançons avec le cerceuil à pas de tortue vers la tombe qui va recevoir le corps de la reine. Ce lien avec celui qui m'appelle « mon fils » quand je réponds « mon père », me marque à jamais. Que dire des rapports qu'entretient Kitenge Yesu avec le président ? « L'homme Organe » comme l'a surnommé le chef de l'État ou « l'homme Oracle », a le contact direct avec le président avec lequel il s'entretient au téléphone tous les deux jours, d'où il reçoit mission de déminer tous les dossiers sensibles. En février 2011, devant témoin, il reçoit la charge d'annoncer avec force en sa résidence son destin à l'informateur Modeste Bahati Lukwebo. Bahati prendra la tête du Sénat. Qu'il oublie de rêver d'être premier ministre et cesse de mobiliser des comités de soutien dans sa province. Puis de le menacer : « Sachez que si vous continuez de rêver Primature, vous perdrez tout » ! Dans la soirée, Bahati rend les armes. Il a compris l'ordre. Il ira à la chambre haute. Au lendemain de la cérémonie de remise et reprise entre le président sortant et le président entrant qui a lieu le 25 janvier 2019, survient une période d'incertitude. Comment le gouvernement va être formé ? Qui va être nommé Premier ministre ? Kitenge Yesu devait être désigné informateur. Quand le président me fait venir à son bureau à la Cité de l'UA, relancé avec détermination par un membre proche du cercle fermé du président de la République rencontré à l'entrée du bureau, je pose d'emblée une question au chef de l'État en référence à l'article 78 de la Constitution, je cite : « le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci (...). Si une telle majorité n'existe pas, le Président de la République confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition ». La réponse est directe : « Bien sûr, Prof (comme il m'appelle, ndr). Le vieux Kitenge Yesu va être chargé de cette mission. Vous serez de la

(Suite en page 9).



# Deux hommes clés quittent la scène

(Suite de la page 8).

partie... ». En sortant du bureau du Chef de l'État et, sans perdre une minute, j'en fais part au Directeur du bureau du président de la République (...). Je veux m'assurer du suivi de ce dossier. J'en informe aussi Kitenge Yesu. Mais le dossier échoue lorsqu'une réunion tenue à Kingakati du 4 au 6 mars 2019 annonce, par un communiqué conjoint, que le FCC et CACH se sont mis d'accord pour mettre en place une coalition de gouvernement. (...). Le jour même de la diffusion de ce communiqué, Kitenge Yesu avec qui j'étais au téléphone cinq ou six fois par jour parfois à des heures indues, me fait venir en catastrophe à son bureau (...). Quand je fais mon entrée dans son bureau, je vois posés sur sa table de travail un billet d'avion SN Brussels, un passeport et, à même le sol, une petite valise à roulettes. Je l'interpelle sur ce que je vois.

- « Je pars, mon fils », me dit-il.

- « Mais où ? Et pourquoi aujourd'hui ? »

Occupé à ranger ses dossiers sur la table, Kitenge Yesu est muet. Je suis sous le choc en voyant cet homme partir à nouveau.

Je soupçonne une mauvaise humeur après la publication du communiqué de Kingakati. Mais je me sens heureux qu'il décide de rejoindre son QG familial où habitent son épouse, ses enfants, ses petits-enfants.

Cette nuit-là, alors que son avion vole vers Bruxelles, le président de la République rend publique une ordonnance signée le 6 mars portant nomination de son cabinet. Kitenge Yesu est nommé Haut Représentant et Envoyé Spécial du Président de la République. Dans ces fonctions, Kitenge Yesu relève des Services personnels du Président de la République. Je lui fais aussitôt un message qu'il découvre à l'arrivée de son vol. Je pressens ce grand retour samedi 30 mars 2019 quand un homme qui lui est si proche organise un banquet en sa résidence à Binza Pigeon, avenue Kananga, pour fêter la no-

mination. En 1990, c'est cet homme qui fit son entrée dans l'hémicycle pendant la Conférence Nationale Souveraine, CNS. Une pile des dossiers sous le bras. Alors que Mobutu est traîné dans la boue par l'opposition et est traité de tous les noms, le patron de la sûreté nationale, SNIP, ancienne appellation de l'actuelle ANR, Jacques Tshimbombo Mukuna en a marre. Il menace d'ouvrir la boîte de pandore. Il veut éventrer le boa. Il promet qu'on y verra qui a été traité par lui et qui ne l'a pas été. Le lendemain, la plénière de la CNS est clairesmée.

Ce samedi 30 mars, tout le Grand Kasai est là. Pour Jacques Tshimbombo Mukuna, c'est « toute la République » qui s'est déplacée à son domicile pour fêter l'événement. Que l'on soit du FCC ou du CACH, tous sont présents.

Peu avant qu'une pluie diluvienne ne tombe sur la ville et ne tente de détruire la rencontre, Kitenge Yesu se réjouit : « Ce soir, la République n'est ni à Kingakati, ni à la Cité de l'Union Africaine (où le nouveau président a trouvé un logement provisoire quelconque, ndr). Monsieur le Président de la République honoraire Joseph Kabila, si vous cherchez la République, elle est ici. Monsieur le Président de la République, Chef de l'État Félix Tshisekedi, si vous cherchez la République, vous savez où elle est. Ici se trouvent le FCC, le CACH. L'Ensemble est ensemble avec nous ici... ».

Puis : « Ce soir, je suis le Haut Représentant, sans coloration ni formules mathématiques complexes ! Ma mission, c'est assembler pour la Nation, au nom du Président de la République pour la Paix. Majorité, coalition, cohabitation, n'ont pas tellement de signification pour moi. En Afrique, les Mânes de nos Ancêtres, avec en tête Afra, le Saint Patron de l'Afrique, recommandent que celui ou ceux qui ont gagné les élections assemblent. Qu'elles soient législatives, sénatoriales, présidentielles. L'Afrique de part en part a échoué pour avoir transgressé ce prin-

cipe immémorial. Le Parlement et le Sénat ne réussiront rien sans le Président de la République. Par voie de conséquence, Lui non plus ne réussira rien sans les autres. Mettons de côté les calculs, voyons le peuple, dont certains d'entre nous parlent peu. Je refuse et je récuse une confrontation entre Kabila et Tshisekedi ». Puis, il demande à l'assistance de lui dire le nom du plus grand parti du Congo. « Le plus grand parti politique de la RDC se nomme Misère. Qui en connaît le comité directeur et le président ? J'avoue sincèrement que je ne sais pas, vous non plus d'ailleurs. Et pourtant, ce parti couvre les 2 millions et demi de km2 de notre pays. CACH et FCC doivent travailler la main dans la main sans calcul ni calcullette ».

Il cite l'égérie partie, Mpongo Love pour qui « il n'y a pas de machine à calculer les amours. CACH et FCC doivent être l'addition de convergences des combats communs, des objectifs communs, nobles dans la noblesse. Tout cela dans la sagesse. Oui, sagesse d'abord car la sagesse est la boussole de la vie ». Puis : « Du Libéria, on dit : « si vous avez compris quelque chose sur le Libéria, c'est qu'elle vous a été mal expliquée » ! Évitez que l'on dise la même chose de la RDC ». Jacques Tshimbombo a ces mots : « Notre devoir de reconnaissance envers le Président de la République est d'autant plus important que la fonction confiée à notre frère lui permet d'occuper une position protocolaire élevée au sein de l'État (...). Ce qui est arrivé à notre frère et ami Yesu est, à vrai dire, le fruit du rôle qu'il a joué dans l'ombre auprès de celui qui, sans que personne ne sache rien, allait inexorablement devenir le Président de ce pays. Yesu a cru de façon inébranlable en Félix. Voilà ce que procure la fidélité à une personne et la foi en elle ». Il poursuit : « Le Président de la République a misé sur un cheval gagnant. Yesu est un oiseau rare comme en témoigne sa très riche trajectoire politique. Il n'a pas été que grand commis de

l'État. Il demeure un grand homme d'État. Le voilà rattrapé aujourd'hui par la politique, lui qui croyait s'en être éloigné pour toujours ». (...). L'homme à l'honneur reprend la parole. Il fait une repartie par une note d'humour : « Quand j'ai amené le Grand Kasai chez le Président de la République le 4 février, personne ne m'a demandé mes coordonnées. Ce soir, je constate qu'il y a une forte demande et je me suis préparé en conséquence. Les cartes de visite du Haut Représentant vous ont déjà été distribuées ». Et, fin des fins : « Lorsque je faisais le tour des tables, quelqu'un m'a dit : « Vous êtes notre fenêtre sur la Présidence ». Au lieu d'une fenêtre, c'est une porte qui restera toujours ouverte. Et, je compte sur vous. Je travaillerai avec vous. Travaillons ensemble. Soyez réceptifs à mes sollicitations. Que mon message parvienne à qui de droit (au pluriel) et qu'il soit entendu. L'assistance ici présente leur sait gré ! ».

Sacré Tomatier ! Ses nouvelles fonctions en mains, il se déploie comme jamais auparavant. Ses tweets au style cinglant font fureur. (...) En vérité, je n'ai pas vu un homme autour du Président qui pouvait opposer à Kitenge Yesu un point de vue qu'il ne partageait pas. Lors des négociations présidentielles du Palais de la Nation et de la constitution de l'Union Sacrée de la Nation, il est rangé au premier plan. C'est lui et lui seul qui constitue les listes et les fait parvenir à la présidence de la République. Sa connaissance de la scène le met en position de porter des jugements clés.

Mars 2021. Il n'avait jamais à ce jour été autant sollicité par les acteurs politiques nationaux comme par les chefs de missions diplomatiques. Il n'avait jamais à ce jour autant multiplié les initiatives. S'il ne quitte pas une posture qui consiste à se mettre loin des affaires publiques, Kitenge Yesu s'installe jour après jour dans son rôle de Haut Représentant et d'Envoyé Spécial du Président de la République. Il est comme jamais au cœur de la

stratégie présidentielle.

Outre des rencontres avec des chefs des missions diplomatiques qui lui rendent continuellement visite à son domicile sur les hauteurs de la ville comme à son cabinet, non loin de là, dans le quartier américain de Gulf, il dépense sans compter son temps à recevoir diverses personnalités politiques sous divers formats. En plein dans sa fonction, il travaille à débayer la voie en vue de faciliter la réalisation d'une vision politique déclamée par le Chef de l'État. Il ne cesse de me dire « mon fils (comme il m'appelle), tu vas voir le résultat ».

Il m'apprend qu'une importante délégation de personnalités de son ethnie Songyé (Sud-Est), lui a rendu visite, que l'ancien chef de renseignement Kalev Mutondo a, dans le plus grand secret, franchi les deux portails de fer gardés de sa résidence. Recherché par la justice dans un procès à rebondissement lié aux droits de l'homme, Kalev Mutondo est venu solliciter l'intervention du Haut Représentant espérant qu'il trouverait porte ouverte au Palais de la Nation.

Aussi incroyable politiquement que cela puisse paraître, l'homme qui venait de conduire le jeu électoral m'assaille de visites à domicile. Il a appris mes liens avec « mon père » dont la ville parle. Il veut la Primature. Je suis abasourdi. Il m'implore que je l'amène voir Kitenge Yesu. Je reste muet. Face à la multiplication des appels, je finis par l'y amener trois fois en ayant donné mon avis sur cette démarche surréaliste. Dimanche 21 mars, ce sont onze députés provinciaux sur les vingt qui forment l'Assemblée provinciale du Lualaba (capitale Kolwezi, l'une des provinces du Katanga démembré) connue pour être l'un des fiefs kabilistes avec le Tanganyika dirigé alors par Zoé Kabila Mwanza Mbala, le jeune frère de l'ex-président, qui franchissent les deux portails. Ils annoncent, depuis cette résidence, leur adhésion à l'Union Sacrée de la Nation (...). Kitenge Yesu poursuit cette gymnastique avec une délégation de députés du Grand Bandundu, les trois provinces du Kwilu, Kwango et Mai-Ndombe, conduite par le Directeur général de la DGDP, la Direction Générale de la Dette Publique, Laurent Batumona Nkhandi Kham, coordonnateur des FPAU, les Forces Politiques Alliées de l'UDPS dont Kitenge Yesu est l'Autorité Morale. Je n'ai jamais oublié ce jour où il parvint à réunir dans sa maison, sur les hauteurs de la ville, les leaders irrécyclables de la province du Sankuru. Dans l'histoire, ce moment restera le plus remarquable. (...). Le fils ne partait jamais en voyage sans le dire à son père. Sur le chemin de l'aéroport, il me faisait toujours venir à son domicile pour me saluer et me souhaiter « bon voyage, mon fils ». Puis : « reviens vite mon fils ». Grande fut ma douleur lorsque contraint et forcé par une invitation pour une dose de Covid-19, j'arrive à Bruxelles le samedi 29 mai 2021 et que lundi 31 mai au matin, un coup de fil retentit sur mon téléphone. Il vient d'un homme proche du Président de la République. L'homme m'explique qu'il a une terrible nouvelle à m'annoncer avant qu'il ne la donne au Président de la République. « Je vous informe avant d'en informer le Chef... », me dit-il. C'était la disparition de Kitenge Yesu que deux jours auparavant, j'avais été saluer à son domicile sur le chemin de l'aéroport! (...). Sous le choc, je décide d'appeler Jacques Tshimbombo Mukuna pour lui dire qu'ayant appris la terrible nouvelle, j'ai décidé d'abrèger mon séjour pour retourner au pays le surlendemain jeudi 3 juin. Réponse surprenante de Tshimbombo clairement surmené : « Tryphon, tu m'as laissé toute la charge de ton père. Tu reviens jeudi soir. Jeudi midi, j'aurai enterré ton père. Tu iras le voir au cimetière ». Lors des derniers hommes que lui rend la classe politique dans la cour de l'hôpital du Cinquantenaire devant le Président de la République arrivé en compagnie de son épouse, l'ancien

ministre du Budget François Mwamba Tshishimbi qui coordonne le Comité présidentiel de veille stratégique au bureau du Président de la République, loue « les qualités managériales de ce fin stratège entré en politique à l'âge de 17 ans ». Il décrit Kitenge Yesu comme « un organe tant il fut le cerveau moteur des stratégies politiques ayant abouti à la création de l'Union Sacrée de la Nation pour porter la vision du Président de la République ».

Tshimbombo a ces mots : « Kitenge Yesu était un commis de l'État, loyal et inflexible. Il était l'épée et le bouclier du Président de la République ». À mon retour ce jeudi-là aux heures de 19:00', je ne comprends toujours rien à ce qui était arrivé à cet homme que j'avais laissé en parfaite santé. Un homme qui, en période de crise de Covid-19, essayait tous les médicaments, y compris la fameuse poudre préventive des plantes découvertes à Madagascar que le président malgache Andry Rajoelina lui avait envoyées et dont il me remit quelques sachets. Kitenge Yesu ne donnait plus la main à ses visiteurs, ne quittait plus son masque en public, se désinfectait sans cesse les mains. Je voulais attendre quelques jours pour me ressaisir avant d'aller à la rencontre de Tshimbombo pour qu'il me dise ce qu'il s'est passé et comment cela s'est passé. Mais le 24 juin au matin, je reçois un message que Jacques s'est éteint dans la nuit. Il s'agit bien sûr d'un fake news comme il y en a tant sur les réseaux sociaux. Pourtant, ce fut un autre coup de tonnerre en moins d'un mois. Le proche entourage du Président est à nouveau frappé et comment ! Terrible !

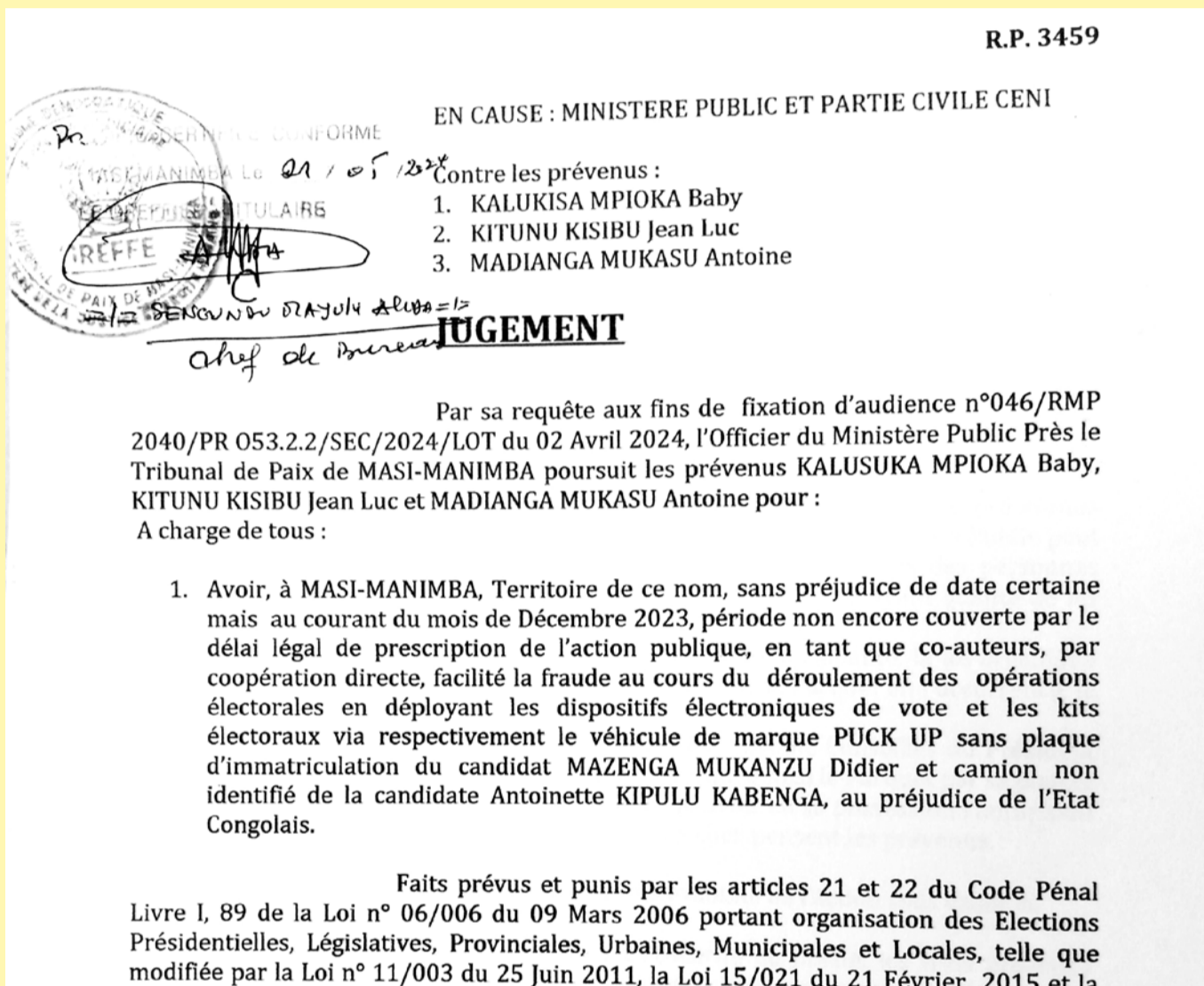
Lundi 5 juillet à ces obsèques, je suis présent. Je suis assis deux rangées derrière le Président de la République et son épouse clairement marqués par des morts en série. Je ne comprends pas ce qu'il se passe et pourquoi. Dans le plus proche entourage présidentiel, une page est tournée. (...).



# Le jugement au procès de la fraude électorale à Masimanimba, des personnalités ont été indûment effacées des listes des gagnants

**Y**a-t-il eu fraude électorale aux législatives du 20 décembre 2023 dans la circonscription électorale de Masimanimba, province du Kwilu? Bien sûr que oui. Y a-t-il eu fraude électorale à travers le pays, mieux, dans bon nombre de circonscriptions électorales? Seule la CÉNI, la Commission Électorale Nationale Indépendante, saura répondre à cette question sauf que la tentation est trop grande d'y aller par l'affirmative.

Y a-t-il eu fraude électorale dans la circonscription de Masimanimba plus qu'ailleurs dans le pays? Seule la CÉNI saura répondre à cette question. La circonscription électorale de Masimanimba s'était-elle trouvée dans le viseur de caciques du pouvoir à Kinshasa voire au sein de la centrale électorale décidés de l'effacer des listes des gagnants, d'effacer indûment certaines personnalités des listes des gagnants et, du coup, de la sphère des Dirigeants du pays en les jetant à l'opprobre? Seule la CÉNI saura répondre mais de trop fortes présomptions vont dans ce sens au vu du nombre d'éléments pertinents observés. Le fait que le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ait déclaré haut et fort, le 17 décembre 2023, en fin de campagne, devant le pays, devant le monde, à la tribune à Masimanimba, dès sa prise de parole ce qui suit : « Longonya ! Naleki epayi



Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale à Masimanimba. DR.

nyonso na mboka namoni boye te! Bokotisi ngai nyongo monene!» (Félicitations! Vous avez battu tout le pays en mobilisation! Vous m'avez fait contracter une énorme dette!), voilà qui réveilla le Diable. La CÉNI a-t-elle outrepassé ses pouvoirs en annonçant le 5 janvier 2024 « l'annulation pour fraude et corruption » de la totalité des suffrages obtenus par des candidats aux élections législatives, provinciales et communales dans la circonscription électorale de Masimanimba, en invalidant quatre-vingt deux candidats dans le pays dont certains à Masimanimba? Le 8 février, la Cour Constitutionnelle, la plus haute juridiction du pays, a déclaré haut et fort dans un arrêt lu par son président Dieudonné Kamuleta Badibanga en ces termes : « La

CÉNI n'est pas compétente (d'invalider, ndlr) et qu'elle ne puisse plus jamais refaire cela... ». La CÉNI a justifié sa décision après « des actes de violence, de vandalisme et de sabotage perpétrés par certains candidats mal intentionnés à l'endroit des électeurs, de son personnel, de son patrimoine et du matériel électoral ».

LA JUSTICE RÉCLAME DES PREUVES. Elle ajoutait que cette décision intervenait « à la suite des enquêtes menées par une commission qu'elle avait mise en place pour investiguer sur la perturbation du déroulement des scrutins combinés du 20 décembre dernier ». Pourtant, la Cour de Cassation a été en peine d'engager des poursuites judiciaires contre des candidats blacklistés par la CÉNI. Elle a man-

qué les preuves de fraude électorale au point que le 13 avril, le Procureur Général près la Cour de Cassation, Firmin Mvonde Mambu, a demandé à la CÉNI de lui fournir les preuves qui avaient fondé ses accusations. Mis à l'épreuve, la centrale électorale a dépêché le 19 février 2024 une forte mission d'enquête à Masimanimba conduite par son deuxième Vice-président, Didi Manara Linga, qui, face à des éléments flagrants de preuves trouvés sur place, a procédé à l'arrestation de trois responsables des opérations électorales de la circonscription. Il s'agit du chef d'antenne Baby Kalusuka Mpioka, du logisticien Jean-Luc Kitunu Kisibu, de l'informaticien Antoine Madianga Mukasu. « Oui (ces agents) sont poursuivis pour avoir facilité la

fraude électorale en déployant les kits électoraux ou les matériels de vote dans les véhicules d'un certain nombre de gens dont les noms ont été cités », avait déclaré Me Olivier Mbangala, un des avocats du chef d'antenne de la CÉNI, Baby Kasuluka Mpioka. Les trois agents étaient également poursuivis pour avoir abusé de la confiance de CÉNI en perdant des machines à voter. Les faits mis à leur charge sont poursuivables par l'article 89 de la loi électorale et l'article 21 du code pénal livre premier. Le procès public ouvert le 12 avril à Masimanimba s'est clôturé le 21 mai avec un jugement contesté par le procureur près ce tribunal. L'affaire a été transmise à une juridiction supérieure, le tribunal de Grande Instance de Bulungu. Pour le procureur du tribunal de

paix de Masimanimba, le verdict de Masimanimba a été trop clément. Interventions politiques ou opérations de corruption? L'officier du ministère public ne s'explique pas le refus du tribunal d'appeler à la barre des personnes nommément citées. Certes, « il n'y a pas de corrompus sans corrupteurs ». Si certaines de ces personnes ne pouvaient être déférées sans entorse devant le juge à Masimanimba, une fenêtre aurait pu être ouverte. Il reste que sur les noms cités par la CÉNI comme ayant participé à la fraude par l'achat de machines à voter, les DEV ou ayant perpétré « des actes de violence, de vandalisme et de sabotages », certains n'ont pas été cités une seule fois par les trois prévenus au cœur de ce chaos qui a entaché les scrutins, cela, ni lors de l'instruction préjuridictionnelle, ni lors du procès. À une époque où aucun secret n'existe lorsque des actes sont posés par et pour des personnalités publiques, la population cite des noms des responsables de ces fraudes, brandit publiquement des preuves. Pourquoi le tribunal n'en a pas tenu compte? Le 25 mai, sur son compte X (ex-Twitter), le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba écrit : « Dieu soit loué. Le tribunal de Masimanimba a rendu son jugement sur la fraude électorale. Comme je n'ai eu de cesse de le dire, mon nom n'apparaît NULLE PART, ni à l'instruction, ni au procès. Des Diabls connus

et cités l'ont mis. Je vais laver mon Honneur ». Le week-end dernier, TopCongo Fm, il déclare : « Mon nom a été cité. Aucun individu ne m'avait vu toucher une machine à voter ou menacer des forces de l'ordre. J'ai été choqué - choqué - d'entendre mon nom cité. Et aujourd'hui, la justice me lave totalement, complètement, pleinement. Notre pays a d'énormes défis à relever. Mais je pense aussi que nous sommes des humains. On ne peut pas laisser des individus salir d'autres. Nous sommes un pays. Ayons le respect pour ce pays. Nous ne pouvons pas avancer dans le désordre, dans le chaos. Oui, je pense que je vais laver mon honneur. Cela prendra le temps que cela prendra mais je vais laver mon honneur ». Tryphon Kin-kiey Mulumba a félicité la CÉNI pour avoir poussé la justice jusqu'au bout à organiser ce procès. Ci-après, le jugement rendu à Masimanimba.

EN CAUSE :  
MINISTÈRE PUBLIC  
ET PARTIE CIVILE  
CÉNI.  
R. P. 3459  
Contre les prévenus :  
Kalusuka Mpioka  
Baby  
Kitunu Kisibu Jean  
Luc  
Madianga Mukasu  
Antoine

JUGEMENT.

Par sa requête aux fins de fixation d'audience n°046/RMP 2040/PR 053.2.2/SEC/2024/LOT du 02 avril 2024, l'Officier du Ministère Public Près le Tribunal de Paix de Masimanimba poursuit

(Suite en page 11).



# Après le procès de la fraude électorale, Tryphon Kin-kiey va laver son honneur

(Suite de la page 10).

les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean Luc et Madianga Mukasa Antoine pour :  
À charge de tous :

1. Avoir, à Masi-Manimba, territoire de ce nom, sans préjudice de date certaine mais au courant du mois de décembre 2023, période non encore couverte par le délai légal de prescription de l'action publique, en tant que co-auteurs, par coopération directe, facilité la fraude au cours du déroulement des opérations électorales en déployant les dispositifs électroniques de vote et les kits électoraux via respectivement le véhicule de marque Pick-up sans plaque d'immatriculation du candidat Mazenga Mukanzu Didier et camion non identifié de la candidate Antoinette Kipulu Kabenga, au préjudice de l'Etat Congolais. Faits prévus et punis par les articles 21 et 22 du Code Pénal Livre I, 89 de la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des Elections Présidentielles, Législatives, Provinciales, Urbaines, Municipales et Locales, telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011, la Loi 15/021 du 21 février 2015 et la Loi n°17/013 du 04 décembre 2017.

2. Avoir, dans les mêmes circonstances de lieu et de temps que dessus, en tant qu'auteurs et co-auteurs, par coopération directe, frauduleusement détourné au préjudice de la Commission Électorale Nationale Indépendante qui en était propriétaire, deux dispositifs électroniques de vote d'une valeur globale non encore déterminée qui ne leur avaient été remis qu'à condition de les utiliser dans les Centres de Vote pour les Opérations électorales et les ramener. Faits prévus et punis par les articles 21, 22 du CPL I et 95 CPL II. À l'audience publique du 03 mai 2024 à laquelle cette cause a été appelée, plaidée et prise en délibéré, la partie civile Commission Électorale Indépendante (CÉNI) a comparu

représentée par son conseil, Maître Paulin Ngandu, Avocat, tandis que les prévenus ont comparu assistés de leurs conseils : Pour le prévenu Kalusuka Mpioka Baby, Maître Olivier Mbangala Kafuti, Hervé Kwakenda et Jean Promesse Kihosa Adadabuna, tous Avocats ; pour les prévenus Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasa Antoine, par Maîtres Christophe Lungongo, Mukundu Mbala, Ngumbu Gustave et Mukulu Rachidi, tous Avocats, conjointement avec Maître Joseph Tshibambwe, Défenseur judiciaire. Le Tribunal s'est déclaré saisi sur remise contradictoire à l'égard des prévenus et sur comparution volontaire vis-à-vis de la partie civile. Telle que suivie, la procédure est régulière. D'entrée de jeu, à l'audience publique du 12 avril 2024, tous les trois prévenus ont, par le biais de leurs conseils précités, soulevé deux moyens tendant à l'irrecevabilité de la présente action dont le premier se trouve relatif au défaut de qualité dans le chef du plaignant qui a saisi le Parquet Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba ; et le second se rapporte à l'obscurité de libelle. Développant le moyen du défaut de qualité, les prévenus soutiennent que dans

sa mission de rechercher les infractions, le Ministère Public peut se saisir d'office, par dénonciation ou par plainte ; que dans le cas des personnes morales qui ne délinquent pas, ce sont des personnes physiques ayant qualité de les représenter qui agissent en justice. Que dans le cas de la Commission Électorale Nationale Indépendante, la loi organique régissant cette institution prévoit l'organe habilité à saisir le Parquet en l'occurrence, le Président de ladite Commission. Que dans le cas sous examen, Monsieur Mundjondo Guylain, Conseiller du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante, qui a saisi le Parquet par sa plainte du 22 février 2024 n'a ni qualité, ni délégation de pouvoir en sa possession l'autorisant d'ester en justice. Qu'il y a défaut de qualité dans son chef, pensent les prévenus. Ainsi, infèrent-ils, à l'irrecevabilité de l'action sous examen. Détaillant le moyen d'obscurité de libelle, les trois prévenus exposent que le Tribunal a été saisi par une citation à prévenu, l'œuvre du Parquet qui viole l'article 57 du Code de Procédure Pénale en ce qu'elle ne reprend pas à la requête de qui elle est faite et ne précise pas exactement le degré

de participation de chaque prévenu dans la commission des infractions d'abus de confiance et de fraude électorale ; Qu'en outre, relèvent-ils, la citation à prévenu, s'agissant de la prévention d'abus de confiance, n'indique pas les centres de vote auxquels étaient destinés les dispositifs électroniques de vote. Faute de ces éléments, la citation à prévenu reste inintelligible et l'action sous examen devra être déclarée irrecevable, concluent-ils. Pour le Tribunal, dès qu'une affaire se trouve fixée devant une juridiction de jugement, celle-ci n'examine la question de la qualité que seulement en rapport avec la personne ou l'organe qui l'a saisi ; le Juge vérifie le pouvoir en vertu duquel la personne l'ayant saisi a réellement esté en justice. Ainsi, relève-t-il qu'aux termes de l'article 54 alinéa 1 du Code de Procédure Pénale, la juridiction de jugement est saisie par la citation à prévenu, et éventuellement à la personne civilement responsable, à la requête de l'Officier du Ministère Public ou de la partie lésée. Qu'en l'espece, Monsieur Mundjondo Guylain, plaignant devant l'office du Procureur de Masi-Manimba n'a jamais saisi le Tribunal de céans de quelques

faits reprochés aux prévenus préqualifiés. Le Tribunal de céans a été saisi par la citation du 04 avril 2024 instrumentée par le Greffier Mulwa Sayo et ce, à la requête de l'Officier du Ministère Public du Parquet de Masi-Manimba. Il note que l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba étant partie principale dans le présent procès, sa qualité n'est pas à sous-estimer ; que les différentes modalités de saisine du Parquet, du reste antérieures à l'envoi en fixation du dossier et à l'examen de la présente affaire devant cette juridiction de jugement, n'impacte nullement sur la recevabilité de la présente action. Dès lors, ce premier moyen reste recevable mais non fonde. Quant au moyen d'obscurité de libelle, l'original de la citation à prévenu qui git au dossier renseigne qu'elle est faite à la requête du Ministère Public Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba. L'omission de cette mention substantielle dans les copies d'exploits données aux prévenus ne relève que d'une certaine inadvertance de la part du Greffier. Il a été jugé que les mentions de la copie d'un exploit peuvent se compléter par celles de l'original (Boma, 09 juin 1903,

JUR ÉTAT I, P. 309, cité par Ruphin Lukuo Musubao, la Jurisprudence congolaise en procédure civile, Tome I, Éd. On s'en sortira, 2010, p. 214). En outre, le Tribunal fait observer qu'à l'audience introductive du 12 avril 2024, il s'est déclaré non saisi à l'égard de toutes les parties pour quelques irrégularités constatées dans la citation à prévenu ; que les prévenus ont accepté de comparaître volontairement. Qu'en acceptant de comparaître volontairement, les trois prévenus ont renoncé à l'irrégularité de ladite citation à prévenu. S'agissant de l'absence de certains détails relatifs au mode de participation criminels tels que vus par les trois prévenus, le Tribunal constate, à la lumière de l'exploit introductif d'instance, que les libellés de deux préventions retenues à charge de ces derniers indiquent qu'ils ont agi comme auteurs ou co-auteurs et ce, en coopération directe ; que l'insuffisance des détails prétendument vantée par les prévenus ne doit pas être considérée comme une obscurité ni justifier l'irrecevabilité de la présente action. A ce propos, il a été jugé que n'est pas fondée, la fin de non-recevoir prise de l'insuffisance de li-

bellé de la prévention retenue à charge du prévenu lorsque l'Officier du Ministère Public qui y a identifié les auteurs et co-auteurs, a indiqué l'infraction commise et les modes de participation criminelle y afférents (CSJ, RPA 78 du 15 juillet 1983, en cause Ministère Public C/Kabamba Thambwe, Lushiku Sanga, Longele Nganda, Ilinga Lokonga et Kayimba Walia, Bulletin des Arrêts de la CSJ, Éd. SDE, Kinshasa 1984, p. 400). Cela étant, ce deuxième moyen sera rejeté pour non fondement.

Il ressort des pièces du dossier et de l'instruction menée devant le Tribunal de céans que les faits de la présente cause peuvent être résumés comme suit :

Après le cycle électoral de 2018 et conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo ainsi qu'aux présents de la Loi électorale dudit Pays, la Commission Électorale Nationale Indépendante s'est résolue d'organiser les élections en décembre 2023 afin de doter le Pays des Animateurs librement et démocratiquement choisis par le peuple congolais.

Et pour y parvenir, elle a nommé les responsables des différentes Antennes locales au nombre desquels figurent les Chefs d'Antenne, les Logisticiens et les Informaticiens Secrétaires Comptables. Ainsi, pour l'Antenne locale de Masi-Manimba couvrant la Circonscription Électorale du Territoire de ce nom, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasa Antoine ont été nommés respectivement Chef d'Antenne, Logisticien et Informaticien-Secrétaire-Comptable.

Au courant du mois de décembre 2023 et après le repérage ainsi que la cartographie électorale et l'enrôlement des électeurs, la Commission Électorale Nationale Indépendante a procédé à une série d'opérations électorales dont la formation des responsables des différentes Antennes et des Agents électo-

(Suite en page 12).

Qu'en l'espece, à l'audience publique du 15 Avril 2024, le prévenu KALUSUKA MPIOKA Baby a déclaré que la seule cité au chef-lieu de la Commune Rurale de MASI-MANIMBA comptait légalement cinq centres électoraux dont MADAY I, MADAY II avec deux centres, LUKULA (Ecole Primaire TADI), EPA MUNGULU et ESECO. Qu'à cette même audience, il a reconnu que le centre Saint Paul ou Lycée KALUNGA a fonctionné de façon irrégulière.

Qu'à l'audience du 26 Avril 2024, les prévenus KALUSUKA MPIOKA Baby et KITUNU Jean Luc ont aussi reconnu l'existence du centre de vote de l'Institut Supérieur Pédagogique de MASI-MANIMBA.

Des éléments recueillis à ces deux audiences précitées, il résulte que les centres de vote Saint Paul ou Lycée KALUNGA et celui de l'Institut Supérieur Pédagogique ont fonctionné en violation de l'article 47 de la Loi électorale et au mépris des opérations de repérage et cartographie menées antérieurement par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Bien que connaissant l'existence irrégulière des centres et bureaux du Lycée KALUNGA et de l'Institut Supérieur Pédagogique de MASI-MANIMBA, les prévenus KALUSUKA MPIOKA Baby et KITUNU KISIBU Jean Luc ont respectivement



Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale dans la circonscription de Masimanimba. DR.



# Au procès de Masi, on a oublié que quand il y a des corrompus, il y a des corrupteurs

(Suite de la page 11).

raux, le déploiement des matériels et le vote proprement dit. Après le vote du 20 décembre 2023, la Commission Électorale Nationale Indépendante a, par sa décision n°001/CÉNI/AP/2024 du 05 janvier 2024, annulé les élections législatives et provinciales dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba. Au mois de février 2024 et en perspective de réorganisation des élections dans ce coin de la République, la Commission Électorale Nationale Indépendante a décidé d'effectuer une mission d'enquête en vue de s'imprégner des véritables causes d'annulation des élections. À l'issue de ces investigations, elle a, par sa lettre plainte du 22 février 2024, saisi le Parquet Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba contre les responsables de l'Antenne locale : Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasu Antoine. Le Procureur a ouvert ses enquêtes qui aboutirent à l'interpellation et arrestation de ces trois prévenus, tous ayant, en coopération directe, au courant du mois de décembre 2023 lors des opérations électorales, facilité la fraude en violation du système électoral de la République Démocratique du Congo ; et s'étant trouvé dans l'impossibilité de remettre deux machines à voter leur remises par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Surabondamment, le Ministère Public conclut d'une part que les trois prévenus précités ont déployé les machines à voter et autres matériels électoraux sans bordereau de sortie ni plan de déploiement et d'autre part, ils ont occasionné les actes de vandalisme en créant des bureaux fictifs de vote et en s'abstenant d'équiper certains bureaux de vote. Après l'instruction pré-judiciaire, le Procureur Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba a, par sa requête

aux fins de fixation d'audience, déféré les trois prévenus devant cette juridiction en vue d'obtenir leur condamnation. Pour la Commission Électorale Nationale Indépendante qui s'est constituée partie civile, les préventions retenues à charge des prévenus prénommés sont établies et qu'il sied de les condamner solidairement au paiement de la somme équivalente en Francs Congolais de 500.000 \$US à titre des dommages-Intérêts. Ayant la parole pour ses réquisitions, l'organe de la loi a conclu à ce qu'il plaise au Tribunal de céans de dire établies en fait comme en droit les deux préventions retenues à charge des prévenus susnommés et de les condamner chacun à 5 ans de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC ; d'ordonner la déchéance de leurs droits de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans. Interrogés sur les faits leur reprochés, les trois prévenus ont clamé leur innocence et sollicité leur acquittement arguant que les infractions mises à leur charge ne sont pas établies. En effet, le prévenu Kalusuka Mpioka Baby a, tout au long de l'instruction juridictionnelle, reconnu avoir déployé les dispositifs électroniques de vote par des véhicules des particuliers clairement identifiés en vue de sauver la situation car, a-t-il dit, le prévenu Kitunu Jean-Luc a, par sa lenteur, occasionné un retard très significatif dans l'opération de chargement des matériels électoraux. Aussi, a-t-il renchérit, que les véhicules ayant servi au déploiement des dispositifs électroniques de vote n'ont pas appartenu aux candidats Didier Mazenga et Antoinette Kipulu Kabenga, comme ont semblé soutenir l'organe de la loi et les deux autres prévenus. Bien plus, a-t-il poursuivi, le déploiement fut effectué sans plan débattu en panel; que tantôt le centre de Lycée Kalunga n'a pas été retenu par la Commission

Electoral Nationale Indépendante, tantôt que ce centre de vote n'était qu'un démembrement du centre Maday. Par ailleurs, a-t-il déclaré, les deux dispositifs électroniques de vote n'ont jamais été détournés mais plutôt vandalisés par des jeunes gens mal intentionnés. Il conclut que c'est à tort que le Ministère Public retient les deux infractions contre lui et sollicite son acquittement. Pour sa part, le prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc a reconnu avoir déployé les machines à voter et divers accessoires dans quelques secteurs du territoire de Masi-Manimba avant de se retirer et laisser la place au prévenu Kalusuka Mpioka Baby qui empiétait ses attributions de logisticien. Il poursuit qu'il avait conçu le plan de déploiement, lequel fut discuté au cours d'une réunion du panel ; que c'est à tort qu'il a cité les noms des candidats Didier Mazenga et Antoinette Kipulu Kabenga car, a-t-il précisé, ces informations relatives aux véhicules ne relevaient que des rumeurs. Il renchérit que 234 machines à voter auraient été vandalisées et que les deux machines vantées par l'Organe poursuivant dans la citation à prévenu ne sont pas identifiées, que le détournement y relatif ne reste one dans l'imagination fertile di Ministère Public. Ainsi, invite-t-il le Tribunal de céans à constater son innocence et à l'acquitter. Enfin pour sa part, le prévenu Madianga Mukasu Antoine a déclaré qu'il n'a pas joué un quelconque rôle dans le déploiement des dispositifs électroniques de vote; qu'il aurait appris par des rumeurs que les véhicules cités dans la citation à prévenu appartenaient aux candidats précités; Il a renchérit qu'il est arrivé à Masi-Manimba en retard, que le déploiement des machines à voter et ses accessoires n'entre dans ses attributions et que les frais mis à sa disposition ont été utilisés convenablement. Enfin, il conclut qu'il

plaise au Tribunal de constater son innocence et de l'acquitter.

De la fraude électorale ; Le Tribunal de céans fait observer, d'ores et déjà, que la loi électorale ne définit pas l'incrimination de fraude électorale. Néanmoins, poursuit-il, la doctrine enseigne que la fraude électorale est un ensemble d'actes intentionnellement commis dans le but d'altérer la sincérité du scrutin, soit de fausser les résultats électoraux. Elle est une violation des régies d'un système d'élections, de façon à garantir ou à favoriser un résultat voulu. Elle désigne aussi toutes les irrégularités qui peuvent se dérouler pendant une élection (Jean-Louis Esambo Kangashe, le droit électoral congolais. Academia-L'Harmattan, Louvain-La Neuve ; 2014, p. 147; Hélène Combes, Un cas d'école ; Fraudes Électorales et Instrumentation du vote dans la transition politique Mexicaine, Hal Open Science, février 2022, p. 12). Il relève qu'aux termes de l'article 89 de la loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections Présidentielle, Législatives, Provinciales, Urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par la loi n°11/003 du 25 juin 2011, la loi n°15/021 du 21 février 2015 et la loi n°17/013 du 04 décembre 2017, est puni d'une servitude pénale principale de six mois à cinq ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 FC ou d'une de ces peines seulement; tout membre de Commission Électorale Nationale Indépendante ou de sa représentation locale qui facilite la fraude au cours du déroulement des opérations électorales au Bureau de vote, dans le Centre de vote, dans le Centre de Compilation ou au niveau du Bureau de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Il est en outre, puni de la déchéance de ses droits de vote et d'éligibilité politique pendant une période de six mois.

Ainsi, indique-t-il qu'outre l'élément légal tiré de la disposition légale sus évoquée, l'infraction de fraude électorale requiert, pour sa consommation, la qualité de l'agent, les éléments matériel et intentionnel. En effet, il résulte de l'économie de l'article 89 de la loi sus rappelée que l'agent de l'infraction de fraude électorale doit avoir impérativement la qualité de membre de la Commission Électorale Nationale Indépendante ou de sa représentation locale. Par membre, il faut entendre toute personne engagée par la Commission Électorale Nationale Indépendante tant au niveau de son siège national qu'au niveau de sa représentation locale, même à titre temporaire. En l'espèce, lors de leur identification aux différents stades de l'instruction de la présente cause, les trois prévenus précités ont déclaré qu'ils sont membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante au niveau de sa représentation locale de Masi-Manimba : Chef d'Antenne, Logisticien et Informaticien-Secrétaire-Comptable. De ce fait, ils ont qualité d'agents susceptibles de commettre l'incrimination sous analyse. L'élément matériel consiste à faciliter la fraude, c'est-à-dire, à poser des actes irréguliers en utilisant des procédés ou des moyens déloyaux destinés à surprendre le consentement des électeurs ou des candidats, à obtenir un avantage matériel ou moral indu. Ces actes irréguliers constitutifs de fraude électorale peuvent se réaliser soit lors de la campagne électorale, soit lors de l'organisation des bureaux de vote et du scrutin incluant le déploiement des matériels électoraux, soit lors de décompte des voix ou dépouillement, soit lors de la publication des résultats. Ces actes se réalisent aussi :  
 ▶ Par le transport des matériels de vote vers une destination inconnue aux conséquences du choix des centres fictifs : l'affectation des bureaux de vote dans des

lieux non retenus ;  
 ▶ Par le fait de faire voter des personnes dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale ou étant en possession des cartes d'autres électeurs ;  
 ▶ Par l'absence ou l'insuffisance du matériel électoral : Absence des machines, des enveloppes, des sacs à rébus, de l'isoloir, des bulletins, des urnes, etc.  
 ▶ Par la création des bureaux de vote fictifs ;  
 ▶ Ou par le non affichage des listes devant le bureau de vote. Dans le cas sous examen, il ressort des pièces du dossier et surtout de l'instruction pré-judiciaire que la fraude électorale reprochée aux prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasu Antoine s'est matérialisée lors du déploiement des matériels électoraux du Bureau de la représentation locale de la Commission Électorale Nationale Indépendante vers les centres et bureaux de vote. L'instruction menée aux audiences de 15, 19 et 26 avril 2024 a largement révélé que seuls les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu ont joué un rôle prépondérant dans les opérations de déploiement en ce qu'ils se sont employés vigoureusement à charger les machines à voter et leurs accessoires dans les différents moyens de locomotion en violation du système électoral congolais. Le Tribunal fait observer, à la lumière de l'instruction juridictionnelle que les opérations de déploiement des matériels électoraux (machines à voter et accessoires) ne se sont pas réalisées au moyen des véhicules des candidats Didier Mazenga Mukanzu et Antoinette Kipulu Kabenga qui, du reste, n'ont jamais collaboré avec la représentation locale de la Commission Électorale Nationale Indépendante de Masi-Manimba pour le transport d'un quelconque bien devant servir au vote de 20 décembre 2023. Cité pour éclairer le Tribunal de

céans, le renseignant Xavier Nzamba a déclaré que les véhicules vantés dans la citation à prévenu étaient propres à lui et é son ami Mabaka. Que bien au contraire, renchérit le Tribunal, la fraude électorale décriée dans la Circonscription de Masi-Manimba n'est pas l'œuvre des candidats aux élections nationales et provinciales du 20 décembre 2023, mais elle reste une criminelle savamment orchestrée et concoctée par les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc. En effet, relève le Tribunal, le système électoral congolais exige que le déploiement des matériels électoraux vers les centres et bureaux de vote soit effectué moyennant un plan validé par le panel et un bordereau de sortie, que ces deux documents constituent la boussole électorale permettant à la Commission Électorale Nationale Indépendante de déterminer les différents axes de déploiement, les matériels y affectés, les itinéraires à suivre et les Agents auprès de qui les matériels électoraux ont été réellement confiés. Cependant, il résulte aussi bien de l'instruction pré-judiciaire que des éléments recueillis aux différentes audiences que les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc, respectivement Chef et Logisticien de l'Antenne locale de la Commission Électorale Nationale Indépendante de Masi-Manimba ; le premier ayant pour mission de coordonner les activités de ladite antenne et le second étant la cheville ouvrière de la logistique, se sont autorisés de déployer conjointement les matériels électoraux devant servir au vote du 20 décembre 2023 dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba et ce, sans plan de déploiement ni bordereau de sortie violant ainsi les régies de jeu qui dictent le système électoral congolais. Le prévenu Kalusuka Mpioka Baby a pré-

(Suite en page 13).



# Au procès de la fraude électorale à Masi, le chef d'antenne et le logisticien en prison

(Suite de la page 12).

texté que la mission d'élaborer le plan de déploiement et le bordereau de sortie était dévolue au seul prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc, Logisticien de l'Antenne susnommée; que celui-ci n'a pas parfait sa tâche; tandis que le prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc a déclaré qu'il aurait établi le plan de déploiement ainsi que le bordereau de sortie, lesquels seraient discutés et validés par les membres du panel.

Néanmoins, relève le Tribunal de céans lors des différentes missions d'enquête effectuées aussi bien par le Secrétaire Exécutif Provinciale, le Logisticien Provincial que par le deuxième Vice-Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante, le prévenu Kitunu Kisibu Jean Luc n'a produit aucune pièce attestant qu'il y a eu un plan de déploiement et un bordereau de sortie des matériels électoraux. Il en était de même tant devant le Parquet qu'aux différentes audiences publiques au cours desquelles cette question a été abordée.

Il sied de signaler en outre, qu'invités à éclairer le Tribunal, Messieurs Masonga Patrice, Logisticien Provincial et le nomme Mufufula osé, Chef de centre de vote de l'Institut Makaya II dans le Secteur de Masi-Manimba, ont déclaré respectivement que lors de la mission d'investigation au mois de février 2024, le Secrétaire Exécutif Provinciale n'a pas vu un plan de déploiement ni un bordereau de sortie conformes aux modèles envoyés par la Centrale Électorale de Kinshasa et, que c'est le prévenu Kalusuka Mpioka Baby qui a déployé des machines à voter destinées au Centre Makaya II alors que le prévenu Kitunu Jean-Luc a remis des accessoires de vote. Le Tribunal relève, par ailleurs qu'aux termes de l'article 47 de la Loi Électorale sus évoquée, la Commission Électorale Nationale Indépendante fixe dans chaque circonscription électorale le

Vu le Code Pénal, en ses articles 21 et 95 ;

Le Ministère Public entendu,

Reçoit mais déclare non fondés les moyens du défaut de qualité et d'obscurité de libellé ;

Dit non établie en fait comme en droit l'infraction d'abus de confiance mise à charge de tous les trois prévenus ;

En conséquence, les acquitte au bénéfice du doute et les renvoie libres de fin des poursuites judiciaires ;

Dit non établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge du prévenu MADIANGA MUKASU Antoine ;

En conséquence, l'acquitte et le renvoie libre de fin des poursuites judiciaires ;

Dit par contre, établie en fait et en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge des prévenus KALUSUKA MPIOKA Baby et KITUNU KISIBU Jean Luc ;

En conséquence, les condamne chacun à six mois de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC, payable dans le délai à défaut, subir 15 jours de servitude pénale subsidiaire ;

Prononce en outre, la déchéance de leurs droit de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans.

Statuant sur les intérêts civils ;

Reçoit et déclare fondée l'action de la partie civile ;

Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale à Masimanimba. DR.

nombre des bureaux de vote, en détermine le ressort et nomme son personnel en tenant compte de la parité homme-femme. L'article 54 de la même Loi dispose: chaque bureau de vote, suffisamment éclairé, est pourvu de tout le matériel électoral requis et, notamment du nombre d'urnes correspondant au nombre de scrutins et d'un ou de plusieurs isoires garantissant le secret du scrutin. Les listes des candidats et leurs photos sont affichées dans chaque bureau de vote de la circonscription électorale ou ils se présentent. Qu'en l'espèce, à l'audience publique du 15 avril 2024, le prévenu Kalusuka Mpioka Baby a déclaré que la seule cité au chef-lieu de la Commune Rurale de Masi-Manimba comptait légalement cinq centres électoraux dont Maday I, Maday II avec deux centres, Lukula (École Primaire TADI), EPA Mungulu et Esecu. Qu'à cette même audience, il a reconnu que le centre Saint

Paul ou Lycée Kalunga a fonctionné de façon irrégulière. Qu'à l'audience du 26 avril 2024, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont aussi reconnu l'existence du centre de vote de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba. Des éléments recueillis à ces deux audiences précitées, il résulte que les centres de vote Saint Paul ou Lycée Kalunga et celui de l'Institut Supérieur Pédagogique ont fonctionné en violation de l'article 47 de la Loi électorale et au mépris des opérations de repérage et cartographie menées antérieurement par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Bien que connaissant l'existence irrégulière des centres et bureaux du Lycée Kalunga et de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont respectivement déployé les machines à voter et remis le kit bureautique ainsi que

quelques documents; ils y ont également affecté les Agents électoraux. En outre, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc se sont autorisés de supprimer le deuxième centre du site de Maday II pour créer un centre fictif au Lycée Kalunga, lequel a fonctionné avec l'insuffisance d'un bureau de vote et d'une machine sur les quatre. Invitée à éclairer la religion du Tribunal de céans, la renseignante Marie-France Kibari a déclaré que le centre du Lycée Kalunga a manqué la machine à voter et les accessoires du quatrième bureau alors que le personnel y affecté était présent. Ainsi, prenant en compte les éléments ci-haut détaillés, le Tribunal de céans s'avise que l'élément matériel de l'infraction de fraude électorale reprochée aux prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc reste établie. Cependant, indique-t-il que l'intervention du co-prévenu Madianga Mukasu An-

toine dans l'accomplissement des actes matériels irréguliers constitutifs de fraude électorale s'avère largement non évidente, étant donné qu'il a été démontré qu'il a accompli tous les devoirs de son état. Quant à l'élément moral de cette incrimination, il découle de la volonté manifeste d'altérer la sincérité du scrutin, de fausser les résultats et de favoriser un résultat voulu; peu importe que le bénéficiaire soit connu ou pas. Le comportement de l'Agent sera coupablement établi dès qu'il a consciemment, c'est-à-dire avec pleine connaissance, posé des actes de nature à fausser la vérité des urnes. En l'espèce, il découle des actes irréguliers posés par les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc, notamment, le déploiement des matériels électoraux dans tous les bureaux et centres de vote sans plan de ploiement, ni bordereau de sortie, la création des centres et bureaux de vote du Lycée

Kalunga (Saint Paul Paroisse) et ceux de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba non répertoriés par la Commission Électorale Nationale Indépendante ainsi que l'insuffisance et l'absence des matériels dans lesdits centres, que ces derniers ont eu l'intention manifeste d'altérer la sincérité du scrutin du 20 décembre 2023 et de favoriser les résultats de leur choix. Dès lors, cet élément reste patent. S'agissant de la participation criminelle des prévenus dans la commission de l'infraction de fraude électorale, il a été clairement démontré ci-haut l'existence de cette incrimination. En plus, les deux prévenus Kalusuka Mpioka et Kitunu Kisibu ont chacun dans le cadre de ses attributions, déployé des dispositifs électroniques de vote, urnes et isoires sans plan de déploiement, ni bordereau de sortie même dans des bureaux et centres de vote non retenus par la Commission Électorale Nationale Indépendante dans le but de fausser la vérité des urnes et de désorienter les électeurs ainsi que les candidats. Ainsi, pour le Tribunal de céans, l'argumentaire selon lequel les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont travaillé en désunion et de manière éparse et que l'intention de délinquer ensemble est hallucinatoire, ne relève que d'une malicieuse stratégie de défense concoctée par ces derniers pour se disculper. À ce propos, il a été jugé que la participation criminelle ne requiert pas le concert préalable entre les coparticipants. Il suffit que celui qui agit soit animé de l'élément moral de s'associer à une infraction, les autres participants le sachant ou non, y consentant ou non. (C.A. Lubumbashi, 28 janvier 1967, in RJC 1968, p. 50). De ce qui précède, le Tribunal dira établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge des prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitu-

nu Kisibu Jean-Luc; les condamnera en conséquence, à six mois de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC chacun payable dans le délai à défaut, subir 15 jours de servitude pénale subsidiaire; il prononcera également la déchéance de leurs droits de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans, et mettra les frais d'instance à leur charge, à défaut, ils subiront 15 jours de contrainte par corps. Il dira par contre, non établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge du prévenu Madianga Mukasu Antoine; l'acquittera en conséquence, et prononcera sa libération immédiate.

De l'abus de confiance, prévue et punie par l'article 95 du Code Pénal Livre II. Pour qu'elle soit établie, l'infraction d'abus de confiance requiert des conditions préalables qui, somme toute, sont des questions de droit civil pour la solution desquelles les Tribunaux répressifs sont compétents, en vertu du principe selon lequel « le Juge de l'action est le Juge de l'exception » et en vertu du principe de l'autonomie du droit pénal. L'abus de confiance, tel qu'indiqué ci-haut, suppose trois conditions préalables: un contrat, une remise et une chose, objet de la remise (CSJ, 08 Octobre 1969, RJC 1970, P.7 citée par Likulia Bolongo, Droit pénal spécial zaïrois, T.J., LGDJ, Paris 1985, P. 149). L'existence d'un contrat: le contrat est entendu comme un accord des volontés en vertu duquel la chose a été remise à titre précaire. Ce contrat ne confère au détenteur que des droits limités sur la chose, consistant en une simple détention ou possession précaire. La remise de la chose ou tradition: elle est faite en vertu d'un contrat et à titre précaire. La remise forcée est donc exclue en matière d'abus de confiance tout

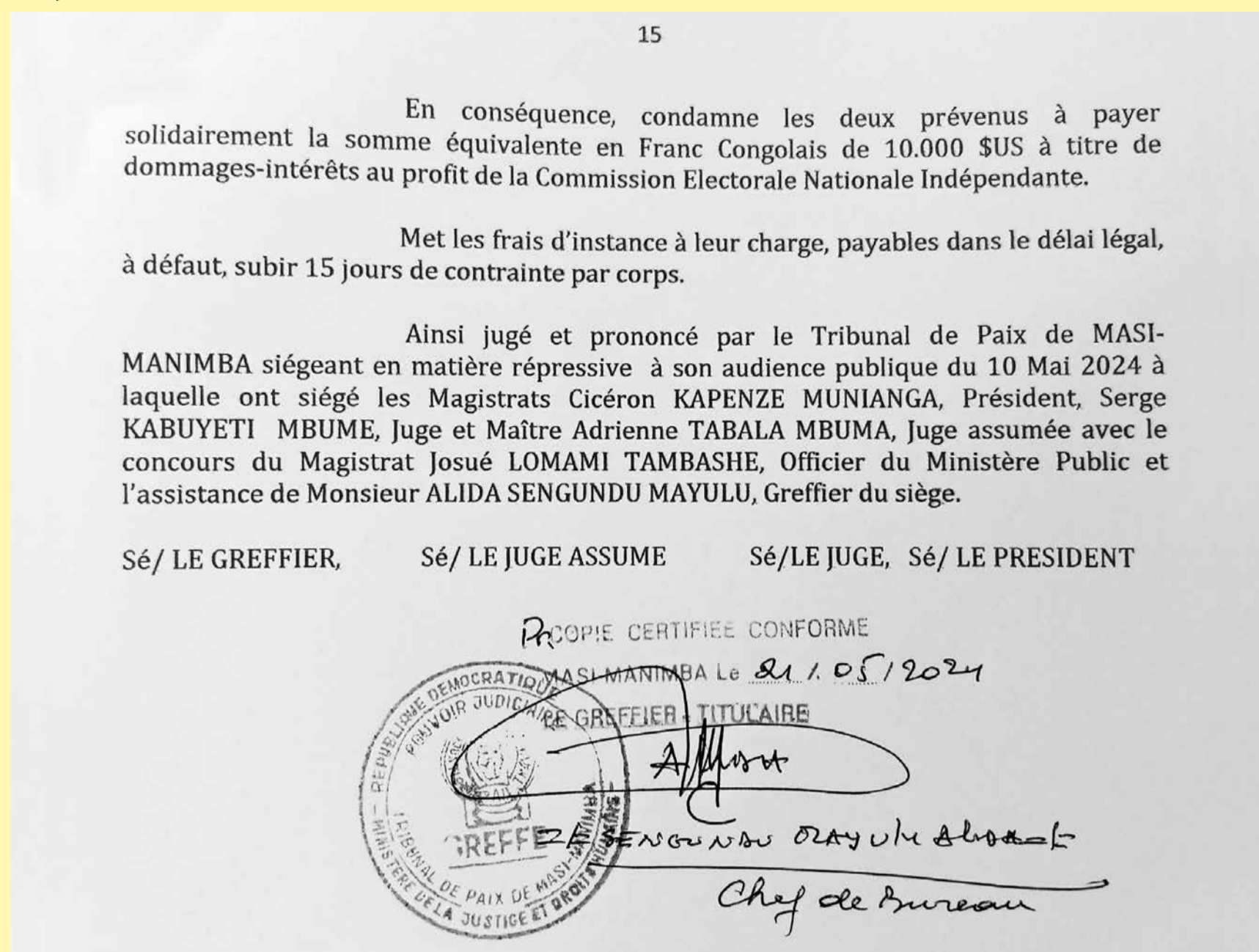
(Suite en page 14).



# Au procès de la fraude électorale à Masi, l'informaticien remis en liberté

(Suite de la page 13).

comme la remise à titre définitif. La chose, objet de remise : il doit s'agir d'un des objets mobiliers énumérés à l'article 95 du Code Pénal Livre II. La chose visée en l'espèce, ce sont des effets. Dans le cas sous examen, il a existé un contrat de travail liant les trois prévenus précités à la Commission Électorale Nationale Indépendante. Qu'en vertu de ce contrat, ladite Commission a, aux fins de vote de décembre 2023, remis 1098 machines à voter et accessoires au prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc, le Logisticien de sa représentation locale de Masi-Manimba dont les activités furent coordonnées par le prévenu Kalusuka Mpioka Baby, le Chef d'Antenne. Tout au long des différentes audiences publiques voire devant le Parquet, tous les prévenus ont reconnu avoir conclu le contrat de travail avec la Commission Électorale Nationale Indépendante; le prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc a aussi reconnu la réception par lui de 1098 dispositifs électroniques de vote ; le prévenu Kalusuka Mpioka Baby s'est évertué à dire qu'il coordonne les activités des autres membres de l'antenne ; ce qui laisse croire que même les machines à voter étaient aussi sous sa responsabilité. Néanmoins, les pièces du dossier ainsi que l'instruction menée aux différentes audiences ont largement démontré que le prévenu Madianga Mukasu Antoine, bien que se trouvant sous le lien contractuel de travail avec la Commission Électorale, il n'a reçu d'elle aucun dispositif électronique de vote. De ce fait, la remise et la chose objet de ladite remise, ces deux conditions préalables n'étant pas réunies, le Tribunal dira non établie en fait comme en droit l'infraction d'abus de confiance mise à charge de ce prévenu. Par ailleurs, le Tribunal note que les conditions préalables exigées pour la consommation de l'infraction d'abus de



Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale dans la circonscription de Masimanimba. DR.

confiance sont bel et bien réunies à l'égard des prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc. Ainsi, poursuit-il qu'outre ces conditions préalables, l'abus de confiance requiert les trois éléments constitutifs suivants : un acte matériel constitué par le détournement ou la dissipation ; un préjudice et l'intention coupable. Il a été jugé que le détournement ou la dissipation de la chose reçue par contrat à titre précaire. Ces termes désignent tous actes de déposition ou d'appropriation (Kin, 13 mars 1977, RJZ 1979, p. 108), c'est-à-dire la translation frauduleuse par détournement ou dissipation de cette possession précaire en possession définitive au profit de l'auteur ou d'un tiers (C.S.J., 1er février 1973, B.A. C.S.J., 1973 p. 16). Dans le cas sous examen, il ressort des éléments du dossier et des déclarations du renseignant Patrice Masonga, le Logisticien Provincial, que l'Antenne locale de Masi-Manimba a réceptionné 1098 machines à voter, qu'à ce jour, l'on retrouve seule-

ment 864 dispositifs électroniques de vote dans l'entrepôt de ladite Antenne et que les 234 autres ont été vandalisés lors du vote du 20 décembre 2023. En plus, l'organe poursuivant n'a pas spécifié les numéros de deux dispositifs électroniques de vote présumés détournés, ni les centres ou bureaux de vote auxquels ils ont été destinés, mettant ainsi le Tribunal en difficulté d'asoir l'élément matériel de l'incrimination d'abus de confiance mise à charge des prévenus susnommés. Cela étant le Tribunal de céans estime qu'il y a doute et que l'analyse des autres éléments constitutifs reste superfétatoire. Ainsi, dira-t-il non établie en fait comme en droit l'infraction sous examen et acquittera les prévenus. De l'action civile. L'action en réparation du dommage relève de l'article 258 CCL III qui dispose ; Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui pour la faute duquel il est arrivé à le réparer. Il découle de cette disposition que trois conditions pour la réparation du préjudice, à savoir : un fait

générateur de préjudice ; l'existence d'un préjudice ; et le lien de causalité entre le fait et le préjudice subi. Dans le cas sous examen, il a été précédemment démontré que les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont entrepris un déficit organisationnel en vue de faire échouer le processus électoral 2023 dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba. Alors qu'ils ont plus de cinq ans chacun comme Agents de la Commission Électorale Nationale Indépendante, les deux prévenus se sont intentionnellement permis de déployer les dispositifs électroniques de vote sans plan de déploiement, ni bordereau de sortie des matériels ; ils ont également créé deux centres de vote dont celui du Lycée Kalunga situé à la Paroisse Sait Paul et celui de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba et ce, contrairement à la cartographie retenue par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Il sied de noter qu'en se comportant de la sorte et en posant des actes irréguliers sus-évoqués,

les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont discrédités la Commission Électorale Nationale Indépendante dans sa lourde mission d'organisation des élections libres et transparentes. La Commission Électorale Nationale Indépendante a engagé énormément des moyens matériels et financiers pour l'organisation des élections dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba ; lesquels sont partis en fumée du fait des actes irréguliers susceptibles de fraude posés intentionnellement par les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc. Elle a donc subi les préjudices matériels et moral qui méritent d'être réparés. Cependant, le montant de 500.000 \$US convertibles en Francs Congolais postulé par la partie civile à titre de dommages-intérêts, paraît exorbitant, faute d'éléments comptables objectifs. Ainsi, le Tribunal de céans condamnera ex aequo et bono les deux prévenus à payer solidairement la somme, équivalente en francs congolais de 10.000

\$US au profit de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Statuant publiquement et contradictoirement à l'égard de toutes les parties ; Vu la Loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013 portant 8 organisations, fonctionnement et compétences des Juridictions de l'Ordre Judiciaire ; Vu le Code de Procédure Pénale ; Vu la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législative, provinciale, urbaine, municipale et locale telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011, la Loi n°15/021 du 21 février 2015 et la Loi n°17/013 du 04 décembre 2017 ; Vu le Code Pénal, en ses articles 21 et 95 ; Le Ministère Public entend, Reçoit mais déclare non fondés les moyens du défaut de qualité et d'obscurité de libellé ; Dit non établie en fait comme en droit l'infraction d'abus de confiance mise à charge de tous les trois prévenus ; En conséquence, les acquitte au bénéfice du doute et les renvoie libres de fin

des poursuites judiciaires ; Dit non établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge du prévenu Madianga Mukasu Antoine ; En conséquence, l'acquitte et le renvoie libre de fin des poursuites judiciaires ; Dit par contre, établie en fait et en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge des prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ; En conséquence, les condamne chacun à six mois de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC, payable dans le délai à défaut, subir 15 jours de servitude pénale subsidiaire ; Prononce en outre, la déchéance de leurs droits de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans. Statuant sur les intérêts civils ; Reçoit et déclare fondée l'action de la partie civile ; En conséquence, condamne les deux prévenus à payer solidairement la somme équivalente en Franc Congolais de 10.000 \$US à titre de dommages-intérêts au profit de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Met les frais d'instance à leur charge, payables dans le délai légal, à défaut, subir 15 jours de contrainte par corps. Ainsi jugé et prononcé par le Tribunal de Paix de Masi-Manimba siégeant en matière répressive à son audience publique du 10 mai 2024 à laquelle ont siégé les Magistrats Cicéron Kapenze Munianga, Président, Serge Kabuyeti Mbume, Juge et Maître Adrienne Tabala Mbuma, Juge assumée avec le concours du Magistrat Josué Lomami Tambashe, Officier du Ministère Public et l'assistance de Monsieur Alida Sengundu Mayulu, Greffier du siège. Sé/Le Juge, Sé/Le Juge, Sé/Le Président.

Copie certifiée conforme, Masi-Manimba, le 21/05/2024. Sengundu Mayulu Alida, Chef de Bureau. ■



# Le nouveau Land Cruiser 2024 de Toyota



Un SUV différent du dernier Land Cruiser, pour le meilleur et pour le pire qui coûte beaucoup moins cher puisqu'il est plus petit et moins sophistiqué. DR.

**T**oyota a dévoilé de plus amples informations concernant son futur Land Cruiser 2024. Ce que les amateurs de cette marque doivent savoir à ce stade.

Que sait-on du tout nouveau modèle Land Cruiser 2024 de la firme japonaise Toyota Motor East Japan Inc, siège social se situe à Kurokawa District, Miyagi? Il s'agit d'un SUV différent du dernier Land Cruiser, pour le meilleur et pour le pire. Il s'avère beaucoup moins cher puisqu'il est plus petit et moins sophistiqué.

Mais, il semble moins susceptible de survivre à 30 ans de vie dure dans le Sahara. Pour l'Amérique suburbaine, le nouveau modèle devrait faire l'affaire. Après

tout, il s'agit toujours d'une Toyota...

Plus précisément, il s'agit d'une voiture construite sur la plate-forme omniprésente.

En effet, elle sous-tend également le Tundra, le Tacoma, le futur 4 Runner, les Lexus LX et GX. Le Land Cruiser ressemble un peu au GX. Le Land Cruiser n'est évidemment pas aussi luxueux à l'intérieur, il n'a que cinq places. De plus, il est exclusivement proposé avec un groupe motopropulseur hybride à quatre cylindres turbocompressés. Ce dernier consomme beaucoup moins de carburant que l'ancien Land Cruiser.

#### LOOK RÉTRO, MAIS MOTEUR HYBRIDE.

Deux variantes existent (plus une première édition limitée) qui se résument essentielle-

ment à un modèle à l'ancienne, le 1958, et à une version de luxe appelée juste Land Cruiser.

Leur style diffère en termes de technologie et d'aménagement intérieur. En gros, considérez le 1958 comme le tout-terrain le plus dépouillé, et le Land Cruiser, comme le successeur luxueux des millésimes plus récents. Outre les sièges en tissu ou en cuir, chaque modèle est équipé d'un écran tactile de 8 pouces pour le 1958 et de 12,3 pouces pour le Land Cruiser.

Les deux modèles sont équipés d'Apple CarPlay et d'Android Auto sans fil. De plus, Toyota indique qu'ils peuvent recevoir des mises à jour au fur et à mesure leur diffusion. Le modèle 1958 dispose également d'un combiné d'ins-

truments numérique flanqué de jauges analogiques, tandis que les autres versions disposent d'un combiné plein écran. Le design du Land Cruiser s'éloigne radicalement de celui du dernier Land Cruiser et reprend des éléments de son histoire antérieure.

La carrosserie carrée et la position haute demeurent des caractéristiques intemporelles des véhicules tout-terrain et nous pensons qu'elles conviennent parfaitement au nouveau Land Cruiser.

Toyota a resserré le nouveau modèle de 11 cm et l'a raccourci de 3 cm afin d'améliorer son agilité en tout-terrain, et il paraît nettement plus petit. Cependant, il mesure pratiquement la même taille que le Lexus GX.

Contrairement au GX, le Land Cruiser est strictement un véhicule à deux

rangées de sièges et cinq passagers. Cela peut être un problème pour certains, mais si l'on considère l'exiguïté de la troisième rangée du GX. En outre, ce dernier ne dispose quasiment d'aucun espace de chargement lorsqu'il est surélevé.

#### CONSOMMATION ET PERFORMANCES.

Le Land Cruiser est propulsé par un quatre cylindres en ligne turbo de 2,4 litres et un moteur électrique de 48 chevaux intégré à une boîte de vitesses automatique à huit rapports. La puissance du système culmine à 326 chevaux et 630 Nm de couple transmis par quatre roues motrices permanentes. Le nouveau modèle accuse donc un déficit de 55 chevaux par rapport au précédent. Mais, grâce à la puissance du turbo-

compresseur et du moteur électrique, il gagne 86 Nm de couple. La capacité de remorquage est de 2,7 tonnes, un chiffre décevant, puisque le modèle précédent tractait 3,6 tonnes. La consommation de carburant estimée par l'EPA s'affiche à 11 L/100 km en cycle urbain, 9 l/100 km sur route et 10 L/100 km en cycle mixte. Ce sont loin des chiffres avancés par Toyota lors de l'annonce du constructeur, mais c'est une amélioration par rapport à son prédécesseur. Comme tous les modèles Toyota, on vous donne accès à un assortiment complet de commandes d'aide à la conduite. Ce système comprend l'alerte de collision avant et le freinage d'urgence automatique avec détection des piétons.

On retrouve aussi une assistance au

maintien de la trajectoire, la reconnaissance des panneaux de signalisation et les feux de route automatiques.

De plus, les systèmes d'alerte pour les angles morts et le régulateur de vitesse adaptatif sont également présents. Le Toyota Land Cruiser 2024 devrait être proposé à partir de 53.000 euros. Il existe deux niveaux de finition, plus une première édition spéciale pour les pionniers.

Le 1958 sert de modèle de base, avec un style avant rétro (les phares circulaires le confirment).

Le Land Cruiser, la version supérieure, offre plus de confort, plus de technologies et d'équipements. Sa face avant se montre plus moderne, avec notamment des phares et des feux d'accentuation à LED disposés horizontalement.



**international**

# **METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE**



**CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.**



**SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.**



# Avec des origines javanaises et européennes, le wax s'impose sur le continent

**D**ifficile de ne pas remarquer l'orchestre «Nom de Dieu» sur la route côtière entre Cotonou, la capitale économique du Bénin, et la frontière togolaise... Serrés deux par deux sur trois petites cylindrées pétaradantes, les musiciens transportent comme ils le peuvent grosse caisse, trompette, trombone et caisse claire. Et tous ont enfilé la même tenue : une tunique et un pantalon de coton imprimés de feuilles bleues claquant sur un fond jaune vif. Le groupe dépasse une multitude de zem (pour zemidjan, «emmène-moi vite» en langue fon), le surnom local des motos-taxis, omniprésents.

Le long de cet axe vital, c'est tout le Bénin du Sud qui défile : bourgades collées les unes aux autres, marchés aux étals en bois, ronds-points encombrés, magasins de toutes sortes, massues et maisons cossues... C'est à peine s'il reste de la place pour quelques champs et marécages autour du grand lac Ahémé. En ce samedi, l'équipée jaune et bleue a rendez-vous au cimetière de Comé, entre le lac et la frontière.

Sous le ciel de juin plombé par la saison des pluies, les artistes de Nom de Dieu, arrivés à bon port, vont faire danser l'assistance en hommage au défunt. Car le samedi, au Bénin, c'est le jour des cérémonies : mariages, baptêmes, circoncisions, funérailles, etc. Hommes, femmes, enfants se mettent sur leur trente-et-un et revêtent leurs plus beaux wax.

Du Sénégal au Niger, le wax a conquis l'Afrique de l'Ouest, au point de devenir un emblème de cette région. Chemises, pantalons ou robes sont taillés dans cette étoffe imprimée où toutes les nuances de rouge, vert, orange, jaune, marron, violet,



Comment le wax a conquis l'Afrique au point de devenir un emblème de cette région. DR.

fuchsia, azur, etc., se côtoient, se marient, se superposent et se défient, dans des combinaisons et des motifs d'une variété à faire tourner la tête. Le succès de ce tissu est tel qu'il est aussi source d'inspiration pour les designers et les stylistes, jusqu'aux couturiers les plus célèbres. Mais l'histoire de cette étoffe emblématique dépasse largement les frontières du continent africain.

## PUR PRODUIT DE LA MONDIALISATION.

Née aux antipodes, elle est en réalité un pur produit de la mondialisation. Chemises sans col simples avec des broderies rappelant les motifs africains, robes cintrées en imprimés colorés : la marque béninoise Lolo Andoche est une pionnière du prêt-à-porter africain. Dans une rue sablonneuse de Cotonou, sur la table de son bureau installé au premier étage d'un immeuble sans grâce, son propriétaire

et styliste, Charlemagne Andoche Amoussou, a empilé des échantillons de wax de toutes qualités. Comme beaucoup d'Africains de l'Ouest, il emploie plutôt le terme de «pagnes» pour décrire ces tissus. «J'ai commencé à faire des chemises sur le modèle occidental en pagne en 1993, raconte-t-il. Associé à un jean ou à un pantalon, ce textile aux motifs typiquement africains, chaleureux, est une alternative au boubou (longue robe fluide traditionnellement portée dans la région).»

En trois décennies, Lolo Andoche est devenu un grand nom de la planète mode en Afrique et Charlemagne, 52 ans, a été invité vedette de la fashion week togolaise en 2021, ou encore de la Journée mondiale du coton à Genève, en 2019. Ses ateliers de coupe, montage, broderie et finissage sont même aujourd'hui un peu étroits pour ses 135 employés.



Au rez-de-chaussée, les élèves de l'école Lolo Andoche se font d'abord la main avec des «petits pagnes», c'est-à-dire, des pièces de wax fabriquées en Chine ou en Inde, les moins chères du marché. Il faut quelques années de formation et une main sûre pour travailler le «moyen», imprimé en Côte d'Ivoire ou au Ghana. Et, plus encore pour le haut de gamme, produit par l'usine Vlisco... aux Pays-Bas.

Les origines javanaises et européennes du wax Quand on remonte le fil de ses origines jusqu'au milieu du XIXe siècle, on se retrouve en effet à quelque 10.000 kms à vol d'oiseau de Cotonou, à Java, dans l'actuelle Indonésie, qui appartenait alors aux Indes néerlandaises. Sur cette île, les colons hollandais découvrirent le batik, un procédé consistant à dessiner sur le tissu à l'aide de cire (wax en anglais) puis à teindre la toile, avant d'en retirer la

cire à l'eau chaude, laissant apparaître, en réserve, le dessin. Le rendu était somptueux, mais le travail à la main, long et minutieux, rendait le textile extrêmement cher.

Des colons rapportèrent la technique en Hollande vers 1850 et la simplifièrent, faisant appliquer la cire par des machines et non plus à la main, espérant conquérir le marché javanais avec des batiks industriels moins chers. Mais la Compagnie cotonnière de Haarlem, à l'origine de l'aventure, subit un échec commercial retentissant en Indonésie et se mit à chercher d'autres débouchés. Le marché européen paraissant peu compatible avec cette nouveauté, pourquoi pas l'Afrique, via les comptoirs néerlandais installés le long du golfe de Guinée ? La firme hollandaise Vlisco (abréviation de Van Vlissingen and Co), née en 1846 à Helmond, près d'Eindhoven, décida d'adapter les motifs en s'inspirant des

textiles traditionnels africains. Les premiers coupons furent expédiés vers la Côte de l'Or, l'actuel Ghana, dans les années 1890. Succès immédiat. Le tissu, plus fin que les traditionnels, pouvait être travaillé à la machine à coudre, que les missionnaires venaient d'introduire dans le pays.

« Il était à la fois familier, car teinté avec de l'indigo, rappelant esthétiquement les tissus locaux, et exotique en raison de sa provenance européenne, explique Anne Grosfilley, anthropologue spécialiste des tissus africains. Il fut conçu dès l'origine comme un produit de luxe, qui permettait aux élites locales de se distinguer socialement ».

## NANAS BENZ AUX AFFAIRES FLORISSANTES.

Deux sociétés européennes se partageaient alors le marché : la néerlandaise Vlisco, qui se taillait la part du lion, et l'anglaise de Manchester ABC, qui tentait de lui faire concurrence, sans jamais toutefois la menacer vraiment. Aujourd'hui, seules trois entreprises utilisent encore la réserve à la cire : la hollandaise Vlisco, la britannique ABC - qui a délocalisé sa production au Ghana - et l'ivoirienne Uniwax. Pour Anne Grosfilley, ce sont précisément les origines javanaises et européennes du wax qui ont permis à cette étoffe de devenir panafricaine : dépourvue de signification sacrée et n'ayant pas d'attache identitaire, elle pouvait appartenir à tout le monde. Dans les années 1950, des commerçantes avisées du marché de Lomé, au Togo, bien avant le créateur béninois de Lolo Andoche, se sont ainsi emparées de ce coton aux couleurs chatoyantes. Pour accrocher la clientèle, elles ont attribué une symbolique et un nom à chaque imprimé créé aux Pays-Bas dans les bureaux de Vlisco. Le motif baptisé « pintade »,

par exemple, parce qu'il fait penser à cet oiseau, conviendrait bien aux femmes qui s'y entendent pour amasser de l'argent - la pintade étant réputée aimer ce qui brille.

L'« hirondelle », au contraire, signale qu'entre les mains de celle qui le porte, l'argent s'envole aussi vite qu'il est venu. Mais par ailleurs, elle est de bon augure pour les fiançailles, puisque l'oiseau « entre dans la maison ». Certains de ces motifs sont incontournables dans le trousseau d'une future épouse, qui doit contenir au moins six pagnes de la meilleure qualité. « On offrira par exemple à sa fille le pagne avec des anneaux, signifiant « tu n'auras pas de rivale, ton mariage sera solide », explique Charlemagne Andoche Amoussou. Mais aussi un wax arborant des gazelles en train de courir, ou représentant des chevaux cabrés, surnommé « je cours plus vite que ma rivale ».

Au Togo, dans les années 1970, le succès des marchandes de wax était tel qu'on les surnomma les «nanas Benz», leurs affaires florissantes leur permettant de s'offrir des voitures de la marque allemande. Elles ont fait des émules ailleurs, comme au Bénin, même si désormais les affaires sont moins florissantes qu'« alors. Pour Nicole Ogoussan, avoir du wax dans sa penderie est un must. C'est un signe d'aisance matérielle, un capital, comme les bijoux, et aussi une source de fierté. Cette commerçante d'une cinquantaine d'années ouvre les portes de son armoire, dans une maison cossue et joliment arborée d'un quartier résidentiel de Porto-Novo, la capitale du Bénin. Il y a là, soigneusement pliés, des dizaines de wax, sous forme de jupes, robes, chemisiers, foulards, ou de coupons de 6 yards (5,48 m), le gabarit le plus fréquent.





# Y aller sans stimulation!

**C**inq conseils aux femmes pour atteindre l'orgasme.

« On n'a pas d'orgasme, on apprend à en avoir un, ou plutôt, on apprend à s'autoriser à en avoir un ». Une phrase écrite par Valérie Tasso, sexologue et chercheuse française qui reflète une idée générale. Peu importe que le partenaire d'une femme soit extraordinaire au lit - ou que son sextoy soit à la mode - si elle ne s'autorise pas à ressentir un orgasme. Insaisissable pour beaucoup, l'orgasme peut même devenir une obsession inaccessible, quelque chose qui n'existe que dans l'imagination d'une scène érotique intense au cinéma. Des films qui, soit dit en passant, alimentent de nombreux mythes que divers éducateurs sexuels ont tenté de démystifier, comme celui selon lequel l'orgasme ne se produit que par la pénétration (ce qui contraste avec les études qui ont révélé qu'environ 25% seulement des femmes y parviennent de cette manière). En interrogeant des experts sur les moyens d'aider les femmes à avoir des orgasmes, on peut noter qu'il n'existe pas de formules magiques ou de guides rapides mais certains conseils peuvent s'avérer utiles.

## 1. Demandez-vous ce qu'est un orgasme pour vous.

Vous êtes-vous déjà demandé ce qu'était réellement un orgasme pour vous? Cette simple question est essentielle pour atteindre l'orgasme. « Il est important que les femmes se demandent ce que signifie un orgasme pour elles et pourquoi elles veulent en



« On n'a pas d'orgasme, on apprend à en avoir un, ou plutôt, on apprend à s'autoriser à en avoir un ». DR.

avoir un. Beaucoup veulent simplement montrer à leur partenaire qu'elles sont de bonnes amantes, mais cela les bloque et ne les aide pas à se concentrer sur ce qu'elles aiment vraiment », explique Fabiola Trejo, spécialiste mexicaine du plaisir sexuel. Le problème de l'orgasme est généralement lié à des idées préétablies dans la tête, au «devrait être» et à «l'idée pornographique» que beaucoup de femmes se font du plaisir sexuel. « Il y a beaucoup de femmes qui ont des orgasmes et qui ne s'en rendent pas compte parce que cela ne ressemble pas à ce qu'on leur a dit. La première étape consiste donc à comprendre ce qu'est un orgasme et comment mon propre corps a des orgasmes, même s'ils ne ressemblent pas à ce qu'on m'a dit qu'ils devaient être », dit-elle. Trinidad Forttes, psychologue chilienne spécialisée dans la sexualité, partage cet avis. « Nous devons déconstruire nos idées préconçues, les stéréotypes de genre qui peuvent affecter

notre plaisir sexuel (...). Nous devons nous demander ce qu'est le plaisir pour moi, ce qu'est l'orgasme, ce qu'est la sexualité. C'est ainsi que nous pourrions construire notre propre sexualité ».

## 2. Explorer et connaître son corps.

Il faut avoir une bonne connaissance de son propre corps. « Et, en particulier, de notre vulve », explique Fabiola Trejo. « Il s'agit d'une étape fondamentale pour les femmes afin de comprendre comment fonctionne notre processus de plaisir. Et il ne s'agit pas seulement de le voir dans un miroir, mais de le toucher, de le masser pour éveiller les sensations et les identifier ». De nombreuses femmes ne savent pas où se trouve leur clitoris et qu'elles ne se sont jamais masturbées, ce qui génère une «déconnexion avec le corps». Pour sa part, Trinidad Forttes affirme que « dès notre plus jeune âge, on nous dit qu'il est interdit de nous toucher

et le résultat est qu'aujourd'hui nous avons des femmes qui ne connaissent pas leur corps ». «Des femmes qui ne connaissent pas leurs organes génitaux, leurs lèvres intérieures et extérieures, leur clitoris, etc. C'est pourquoi j'encourage l'auto-exploration, qui favorise la connaissance de soi, augmente l'érotisme et le désir sexuel (...). L'auto-exploration est une activité sexuelle normale et saine qui joue un rôle clé dans le développement d'une sexualité saine ». La sexologue espagnole Raquel Graña, fondatrice d'Íntimas Conexiones, affirme qu'il est également important de se connaître soi-même dans le sens d'une connexion avec son corps. « Parfois, nous le forçons, nous voulons qu'il agisse de la même manière tous les jours, alors que les femmes sont très cycliques. Nous avons des phases d'ovulation, de pré-ovulation, de menstruation et de pré-menstruation. Il est donc important de se connaître soi-même », explique-t-elle.

## 3. Lors d'un rapport sexuel, stimulez votre clitoris.

Les spécialistes s'accordent à dire qu'il n'existe pas de position unique qui aide les femmes à atteindre l'orgasme. L'essentiel, selon eux, est de stimuler le clitoris par des pressions et des tensions. « Il faut comprendre que ce n'est pas la position qui compte, mais la stimulation du clitoris. Il y a différentes façons de connaître l'orgasme, mais si nous allons à la base, pour être le plus efficace possible, il faut frotter », explique Fabiola Trejo. « Les hommes atteignent l'orgasme en frottant leur pénis avec leurs mains ou par la pénétration. La différence est que pour les femmes, les pratiques prédominantes dans la rencontre sexuelle se concentrent sur la pénétration vaginale. Et, dans la plupart des cas, il n'est pas possible d'avoir un orgasme par la pénétration vaginale car le clitoris n'est pas stimulé. C'est comme si on demandait aux hommes d'avoir un orgasme sans jamais

toucher leur pénis ». Cela dit, l'éducatrice sexuelle affirme qu'il existe des positions qui facilitent le frottement du clitoris, comme le fait d'être sur le dessus. Raquel Graña est du même avis. « En ce qui concerne les rapports sexuels, l'idéal est que la femme domine le mouvement. Le mieux est qu'elle soit sur le dessus, légèrement penchée en avant », dit-elle. Quoi qu'il en soit, les experts s'accordent à dire que le plaisir ne doit pas se concentrer uniquement sur la pénétration. « Il faut retirer le rapport sexuel du centre d'une rencontre sexuelle, il y a bien plus que cela », affirme Trinidad Forttes.

## 4. Utilisez des lubrifiants et respirez.

Selon Fabiola Trejo, l'utilisation de lubrifiants est « fondamentale » pour atteindre l'orgasme. « Il faut toujours utiliser du lubrifiant, même si vous pensez ne pas en avoir besoin parce que vous êtes mouillée. C'est important parce que cela rend les

sensations plus subtiles et plus variées », explique-t-elle. « Imaginez que vous vous fassiez masser et que l'on ne vous mette pas d'huile sur le dos. Ce ne sera pas doux, vous ne sentirez pas toutes les caresses, c'est pourquoi c'est essentiel ». L'expert en plaisir sexuel précise que la respiration est également très importante. « La respiration va donner le rythme de l'orgasme.

C'est pourquoi, au lieu de dire « concentrez-vous », je dis « respirez », explique-t-elle. Les spécialistes ont des avis différents sur l'utilisation des jouets sexuels. Raquel Graña affirme que chaque personne est libre d'expérimenter ce qu'elle veut. Fabiola Trejo met en garde contre le fait que, bien qu'ils soient un outil efficace pour atteindre l'orgasme, il est important de préciser qu'ils ne sont pas la « seule » option. « Nous devons diversifier les formes de stimulation, c'est-à-dire avoir des options, un buffet. Idéalement, les femmes devraient pouvoir avoir un orgasme avec leurs mains, avec un jouet, avec la stimulation de leur partenaire et de bien d'autres façons », dit-elle.

## 5. Entraînez-vous et communiquez avec votre partenaire.

Enfin, les experts affirment que rien de ce qui précède ne sera efficace s'il n'est pas pratiqué régulièrement. « Si une femme lit cet article et s'appête à le faire avec son partenaire, il est probable qu'elle y parvienne. Avoir un orgasme demande de la pratique, de la constance. Tout comme il est important de connaître son corps, il est également fondamental de l'entraîner », explique Fabiola Trejo.



# Le nouveau ministre russe de la Défense est un « défenseur intransigeant de l'État »

**L**e technocrate considéré comme un proche de Vladimir Poutine défend depuis plus de vingt ans la nécessité pour l'État russe de diriger son économie, loin de l'ultralibéralisme qui a eu cours après la chute de l'URSS. Il succède à Sergueï Choïgou, limogé dimanche. Longtemps, en dépit des échecs de la Russie sur le terrain ukrainien, on a présenté Sergueï Choïgou, indéboulonnable ministre russe de la Défense, comme un très proche de Vladimir Poutine. Mais alors que l'armée russe engrange des succès ces dernières semaines, coup de théâtre : le président russe le limoge pour le remplacer par un civil, Andreï Belousov.

C'est donc son ancien allié Sergueï Choïgou que le maître du Kremlin a renvoyé du ministère de la Défense. Cet homme de 68 ans occupait ce poste depuis 2012 et a été nommé chef du Conseil de sécurité russe.

Des documents publiés par la chambre haute du parlement russe indiquaient que Choïgou sera remplacé par le vice-Premier ministre Andreï Belousov. Shoïgu a joué un rôle clé dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Des documents du gouvernement russe montraient que Poutine souhaitait que Choïgou remplace Nikolaï Patrouchev au sein du puissant Conseil de sécurité. On ne sait pas encore quelle sera la nouvelle position de Patrushev.

Le président Poutine entretient des liens étroits avec Shoïgu, l'emmenant souvent en voyage de pêche dans sa Sibérie natale. En fait, il s'est vu confier le portefeuille de la Défense alors qu'il n'avait aucune expérience militaire, ce qui a irrité certains de ses



Ci-haut, Vladimir Poutine et Sergueï Choïgou allaient pêcher ensemble à des époques moins difficiles du pays. Ci-bas, le nouveau ministre de la Défense Andreï Belousov qui a soutenu l'annexion de la Crimée. DR.

officiers supérieurs. Shoïgu, ingénieur civil de profession, s'est fait connaître à la tête du ministère des Urgences et des Secours en cas de catastrophe dans les années 1990.

Il a souvent semblé dépassé par ses responsabilités en tant que ministre de la Défense, en particulier après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie il y a plus de deux ans, explique Danny Aeberhard, selon un analyste.

## UN ÉCONOMISTE DE LA DÉFENSE.

En 2023, Choïgou s'est trouvé mêlé à un différend public avec le chef mercenaire de Wagner, Eugène Prigojine, au sujet de la conduite de la guerre par la Russie. Prigojine, qui a mené une brève mutinerie contre Moscou, a accusé Choïgou d'être un « déchet » et un « vieux clown » dans des messages audio devenus viraux. Le chef mercenaire est décédé dans un accident d'avion alors qu'il effectuait un vol entre Saint-Petersbourg et Moscou en août 2023. Le Kremlin a nié sa responsabilité. Le remplaçant proposé par Choïgou, Belousov, est un



économiste avec peu d'expérience militaire et surprendra certains. Mais d'autres analystes estiment que cette décision indique que le président Poutine tente d'aligner plus étroitement l'économie russe sur l'effort de guerre.

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a déclaré que la proposition de nomination civile montrait que le rôle du ministre de la Défense exigeait « de l'innovation ». Il a affirmé que la Russie ressemblait davantage à l'Union

soviétique au milieu des années 1980, lorsqu'une proportion élevée du PIB était allouée aux dépenses militaires. En conséquence, il est nécessaire de garantir que les dépenses militaires soient mieux intégrées dans l'économie globale

de la Russie, a-t-il ajouté. « Celui qui sera le plus ouvert à l'innovation sera celui qui sortira vainqueur sur le champ de bataille », a-t-il déclaré. Selon un journaliste basé en Russie, Steve Rosenberg, a déclaré que le remplacement de Shoïgu n'était pas une surprise dans la mesure où sa position s'était affaiblie et que l'on parlait depuis un certain temps de la possibilité qu'il pourrait perdre son emploi. La campagne russe en Ukraine a été marquée par des revers militaires et de lourdes pertes en hommes et en matériel. Le fait d'avoir un économiste comme ministre de la Défense reflète l'évolution des priorités

du Kremlin, estime Steve Rosenberg. L'économie russe est désormais sur le pied de guerre. Il est donc vital que le ministère de la Défense dispose de suffisamment d'argent pour financer la guerre. Selon des responsables gouvernementaux anonymes cités par le site indépendant russe The Bell, Belousov est considéré comme un « défenseur intransigeant de l'État, qui estime que la Russie est entourée d'ennemis ». Comme le président Poutine, il est proche de l'Église orthodoxe russe. On dit qu'il est un passionné d'arts martiaux, comme le président Poutine, qui a pratiqué le karaté et le sport de combat russe sambo dans sa jeunesse.

Avant de devenir vice-Premier ministre, il a travaillé plusieurs années comme assistant de Poutine. Avant cela, il était ministre du Développement économique. Il aurait été le seul membre de l'entourage économique du président à soutenir l'annexion de la Crimée en 2014.

Poutine a prêté serment comme président pour la cinquième fois après avoir remporté les récentes élections russes avec 87 % des voix et sans affronter aucun adversaire crédible. Il dirige la Russie depuis mai 2000.

Parmi les membres du cabinet qui conserveront leur poste se trouve le vétéran ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov.

LA PRÉCISION DU FAIT  
LA RECHERCHE DU DÉTAIL  
LA PUISSANCE DU VERBE  
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER  
**international**  
SINCE 1989



# Joe l'invite au combat, Trump relève le gant

**A**près s'être provoqués par réseaux sociaux interposés, les deux candidats se sont mis d'accord pour débattre deux fois, le 27 juin et le 10 septembre.

Des débats très attendus tant l'hostilité entre les deux hommes est forte. Deux temps forts annoncés dans une campagne présidentielle tendue à l'extrême : les 27 juin et 10 septembre prochains, Joe Biden et Donald Trump auront l'occasion de débattre. CNN organisera et diffusera le débat de juin, à Atlanta en Géorgie, sans public - une formule qui a la préférence de Joe Biden. La chaîne concurrente ABC News accueillera celui de septembre. Les deux candidats se sont mis d'accord sur ces modalités à l'issue de plusieurs heures d'invectives par réseaux sociaux et médias interposés. Joe Biden a été le premier à dégainer. « Aujourd'hui, il dit qu'il veut à nouveau débattre contre moi. Dans ce cas, fais-moi plaisir, mon gars. Je le ferai même deux fois », a lancé le démocrate de 81 ans à son adversaire, dans un message vidéo offensif. Le démocrate s'est voulu franchement moqueur : « Choisissons les dates Donald. J'ai entendu dire que tu étais libre le mercredi ».

L'actuel président américain faisant référence au seul jour de relâche hebdomadaire dans le procès pénal visant son prédécesseur. Procès qui devrait toutefois s'achever avant le 27 juin, qui est un jeudi. Son adversaire républicain qui réclamait depuis longtemps un duel télévisé, a immédiatement relevé le gant, en qualifiant son adversaire de « plus mauvais débattre » qu'il ait jamais rencontré. « Dis-moi quand, je serai là. C'est parti pour la bagarre !!! », a-t-il publié sur son réseau Truth Social. « Je suggère fortement de faire plus de deux débats », a encore déclaré le milliardaire républicain en jugeant que le duel, « pour que ce soit plus excitant », devrait se tenir dans « une très grande salle, même s'il paraît que Biden a peur des foules ». Les débats présidentiels sont toujours des temps forts d'une campagne américaine. Ils se-



À dr., Joe Biden. À g., Donald Trump. Les deux hommes prêts pour le match retour. DR.

ront particulièrement attendus cette année, tant est forte l'hostilité entre les deux hommes. Ces duels seront aussi un test de la vivacité et de l'endurance intellectuelle des candidats, les plus âgés à n'avoir jamais brigué la Maison-Blanche. Les Républicains ne cessent d'attaquer Joe Biden sur ses moments de confusion et ses gaffes, alors que les Démocrates dénoncent les sorties parfois totalement incohérentes de Donald Trump. Reste la campagne elle-même pleine d'invectives. Depuis le Texas ou la Géorgie, les deux hommes n'ont pas retenu leurs coups contre leur adversaire à la présidentielle. Trump a de nouveau qualifié Biden d'« escroc » samedi 18 mai au Texas, dans la ville de Dallas, devant les partisans des armes à feu, au moment où l'actuel président taxait son rival républicain de « dérangé », depuis la Géorgie. Entre deux audiences à son procès pénal à New York, l'ancien président des États-Unis Donald Trump (2017-2021), et candidat des républicains, faisait campagne devant les plus fervents partisans du droit à posséder des armes à feu, consacré par le IIème amendement de la Constitution américaine. En déplacement à Dallas, l'ancien président a reçu le soutien de la NRA, la National Rifle Association lors de sa réunion

annuelle, puissant lobby avec qui le milliardaire républicain de 77 ans entretient des relations privilégiées. La NRA lui a versé des dizaines de millions de \$US pour sa campagne victorieuse en 2016.

« TU ES VIRÉ, BARRE-TOI JOE ! »  
Devant des milliers de membres de l'organisation, Donald Trump a déclaré que Biden était « de loin le pire président dans l'histoire de notre pays » et « d'une connerie sans nom ». « Tu es viré, barre-toi Joe ! », a-t-il lancé sous les rires de l'assistance, leur affirmant que Joe Biden allait s'en prendre à leurs armes à feu. Il l'a qualifié de « Jo l'escroc », son épithète favori pour parler du président, estimant qu'il est une « menace pour la démocratie ». L'actuel président américain démocrate Joe Biden se trouvait, lui, en Géorgie (sud-est), État qu'il a remporté de justesse en 2020, notamment pour faire campagne auprès des électeurs afro-américains. « Mon opposant n'est pas un bon perdant. Mais c'est un perdant », a dit Joe Biden, en campagne dans un restaurant de cet État, à Atlanta, ajoutant que « notre démocratie est réellement en danger ». Vendredi, dans le Minnesota (nord), Donald Trump a réaffirmé sa théorie, qui reste à

prouver, selon laquelle l'élection présidentielle de 2020, remportée par son rival Joe Biden, a été truquée. Le démocrate a réagi samedi, déclarant que son adversaire « n'est pas seulement obsédé par sa défaite de 2020. Il est clairement dérangé ». « Nous ne pouvons pas laisser cet homme devenir président. L'avenir de nos enfants est en jeu », a déclaré Joe Biden au public réuni à Mary Mac's Tea Room, un restaurant de la communauté noire d'Atlanta. Dimanche 19 mai, Joe Biden était attendu devant des étudiants de Morehouse College, une célèbre université de la communauté afro-américaine où a étudié le héros des droits civiques Martin Luther King. Donald Trump a d'ores et déjà promis que s'il revenait au pouvoir, il détricoterait les mesures de régulation des armes à feu mises en place durant son mandat par l'actuel président Joe Biden, et qui sont jugées timides par les partisans d'un contrôle plus strict. Tandis que Joe Biden promet d'agir pour interdire les fusils semi-automatiques, utilisés lors des tueries les plus meurtrières, Donald Trump promet le statu quo et se veut le candidat des propriétaires d'armes à feu. « Les démocrates veulent leur prendre leurs armes, et ils les prendront », a-t-il assuré vendredi dans le Minnesota.

« Le président Biden et moi-même continuerons à affronter le lobby des armes à feu pour assurer la sécurité des Américains, tandis que Donald Trump continuera à sacrifier la sécurité de nos enfants et de nos communautés pour satisfaire ses intérêts particuliers », lui a répondu la vice-présidente Kamala Harris, dans une déclaration samedi. Les États-Unis comptent davantage d'armes individuelles en circulation que d'habitants, une prolifération qui a pour conséquence un taux très élevé de décès par arme à feu aux États-Unis, sans comparaison avec celui des autres pays développés. Environ 49.000 personnes sont mortes par balle en 2021, contre 45.000 en 2020.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger propriété de FINANCE PRESS GROUP en abrégé FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP  
RCCM  
KIN/RCCM/15-A-27926  
Id. Nat.  
01-93-N00932M

Le Soft International  
Global site  
lesoftonline.net  
lesoft.be  
Kin's  
kin-s.net  
LeSoftConcept  
LeWebSoftConstruct  
InterCongoPrinters  
Radio Télé Action  
Masimanimba.  
Grand Bandundu  
info@lesoft.be  
SIP-AFRIMAGES  
B-1410 Belgique.  
Tél 00-32-488205666.  
Fax 00-322-3548978.  
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.  
Yerkis Muzama Muzinga.  
Phone +243-818371479.

Directeur associé  
Yves Soda.

RÉDACTION.  
T. Matotu  
D. Dadei  
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.  
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.  
Mankana Makasi.  
AMP Agences et Messageries de la Presse belges. Accords spéciaux.  
Belgique. Trends. Trends, Tendances.  
Le Vif/L'Express. Knack.  
© Copyright 2024 FINPRESS.  
Imprimé à Kinshasa  
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.  
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.